



Philippe Cantin
Il n'y a pas de
fumée sans surf
page S3



Réjean Tremblay
Le CIO a tout
un «pétard»
entre les mains!
page S5



Pierre Foglia
Le plaisir,
une dope
dangereuse?
page S7

Une autre calamité à Saint-Jean

Six personnes ont été victimes de la bactérie mangeuse de chair depuis Noël

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La bactérie mangeuse de chair a frappé un grand coup récemment à l'hôpital du Haut-Richelieu : pas moins de six cas d'infection y ont été signalés depuis Noël, dont un ayant causé la mort de la personne atteinte.

C'est ce qu'a confirmé hier soir le directeur des services professionnels de l'établissement de Saint-Jean-sur-Richelieu, le Dr Stephen Morgan, qui a répété à plusieurs reprises que les six cas étaient tous fort différents

les uns des autres et qu'absolument rien ne permettait de croire à une épidémie.

« Ça a touché des gens de tous les âges et des deux sexes, qui ne se connaissent pas et n'avaient pas de liens entre eux, a-t-il dit. Ce sont des cas isolés et disparates, et on pourrait passer trois mois sans en avoir d'autres. »

Quand même, six en un mois et demi, n'est-ce pas beaucoup ?

« C'est sûr que ce ne serait pas la même chose si deux membres de la même famille

nous arrivaient avec l'infection la semaine prochaine, mais il n'y a rien d'alarmant pour l'instant », a dit le Dr Morgan, précisant que son hôpital traite, bon an mal an, entre cinq et 15 cas d'infection au streptocoque de type A.

Le Dr Morgan a précisé que deux des cas n'ont pas nécessité d'interventions majeures, les patients ayant été traités aux antibiotiques dès les premières manifestations de l'infection.

Mais tous n'ont pas été aussi chanceux.

Dans le cas de la personne qui est morte, un homme dans la cinquantaine, le streptocoque de type A — le nom scientifique de la bactérie — a causé une pneumonie. « Ce genre de cas est extrêmement grave, parce que lorsque la personne se présente à l'hôpital, ce n'est pas évident pour les médecins que c'est une infection au streptocoque : des gens qui toussent et qui ont de la difficulté à respirer, on en a des dizaines tous les jours aux

Voir **UNE AUTRE** en A2

«Redonnez à Ross sa médaille d'or», clament les surfers

PHILIPPE CANTIN
envoyé spécial, NAGANO

Furieux de la décision du Comité international olympique (CIO) de retirer sa médaille d'or à Ross Rebagliati, les surfers des neiges ont repris les compétitions dans une ambiance surchauffée, ce matin, aux Jeux de Nagano. Mike Michalchuk, de Calgary, a donné le ton. Les caméras du monde entier braquées sur lui après sa descente, il a hissé à bout de bras une serviette

marquée des mots : « Ross est le champion, redonnez-lui l'or. »

Son coéquipier Mark Fawcett, du Nouveau-Brunswick, a tenu des propos mordants : « Le CIO nous montre du doigt. C'est pourtant à sa demande que nous sommes aux Jeux. On nous invite au party pour nous donner une claque en pleine face ! C'est un coup de poignard et on répliquera. » Quelques heures

Voir **«REDONNEZ»** en A2

La mari: le contraire d'un stimulant...

ISABELLE HACHEY

Fumer un joint de marijuana est loin d'être le meilleur moyen que peut trouver un athlète pour se surpasser aux Jeux olympiques.

Bien au contraire, le « pot » provoque un effet « tout à fait contraire à celui d'un stimulant », dit la directrice du laboratoire antidopage de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Dr Christiane Ayotte.

« Il n'y a vraiment pas de consensus là-dessus, mais la littérature démontre que l'usage de la marijuana est contre-performant », explique Mme Ayotte, qui ajoute toutefois que cette drogue douce procure un sentiment de relaxation qui peut permettre aux athlètes de réduire leur stress en compétition.

Quant aux effets indésirables, ils sont nombreux : perte d'agressivité

Voir **LA MARI** en A2

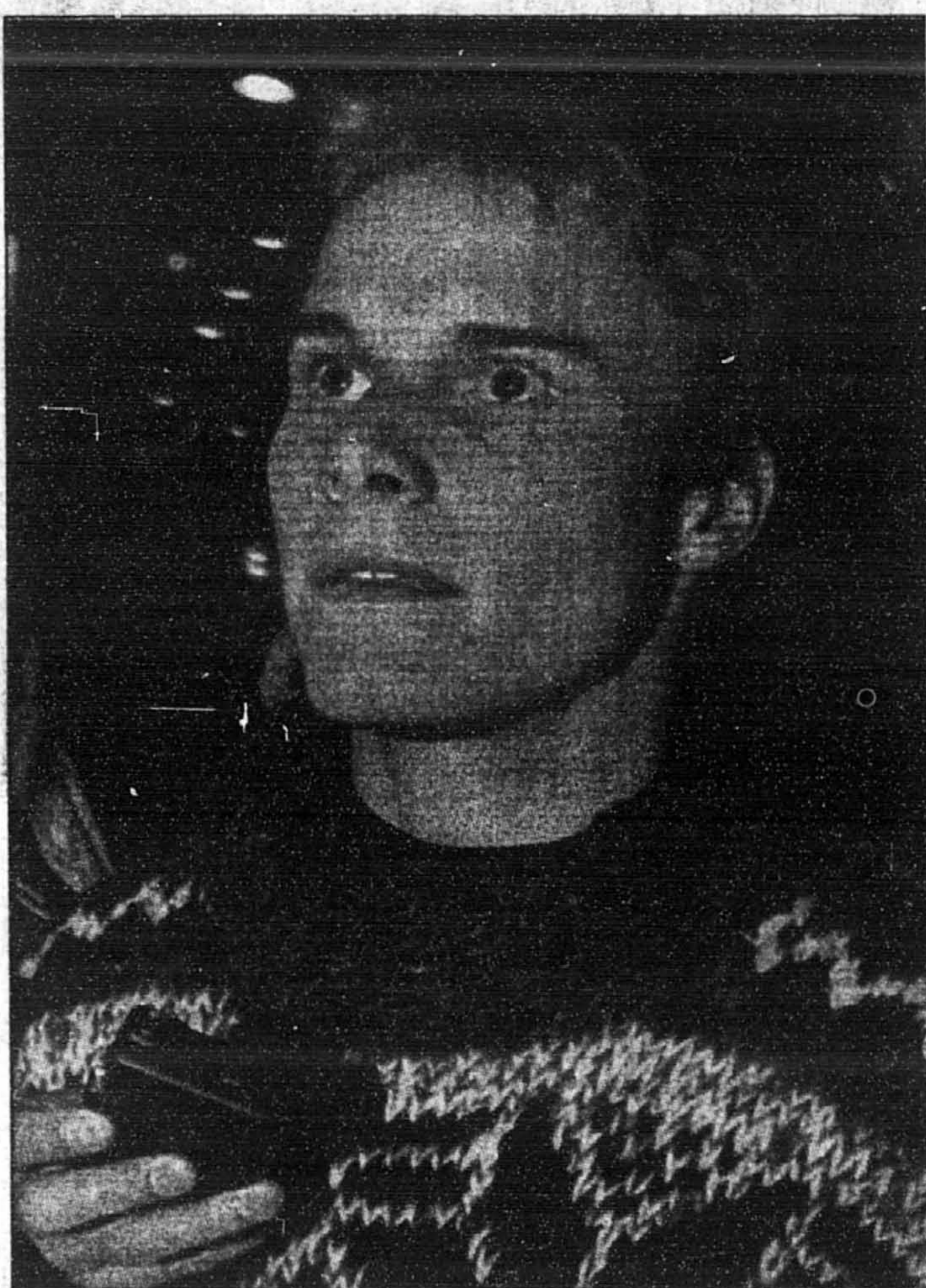


PHOTO Reuters

Le surfer canadien Ross Rebagliati ignorait toujours, tard hier soir, s'il perdrait sa médaille d'or à cause des traces de marijuana trouvées dans son organisme. L'athlète de Whistler, en Colombie-Britannique, devrait connaître la décision du jury d'appel incessamment.

Les Américains se montrent intraitables avec l'Irak

L'opération «Desert Thunder» pourrait être déclenchée dans une semaine

d'après AFP et AP
BAGDAD

L'Irak a indiqué hier qu'il acceptait l'inspection de huit sites présidentiels, mais les États-Unis ont à nouveau rejeté cette proposition et annoncé qu'ils seraient prêts à passer à l'attaque d'ici une semaine. Mais en soirée, le Conseil de sécurité s'est prononcé pour la poursuite des initiatives diplomatiques.

C'est depuis le Caire que le chef de la diplomatie irakienne, Mohamed Said al-Sahhaf, a accepté le principe d'une visite d'inspecteurs désignés par le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, qui seraient autorisés pendant deux mois à visiter le moindre centimètre carré de huit sites présidentiels.

Concession totalement insuffisante pour Washington et Londres, qui ont insisté à plusieurs reprises pour que toutes les inspections soient menées par les experts de la commission de désarmement (UNSCOM),

et ce sans restrictions ni date butoir.

Les États-Unis ont donc immédiatement rejeté tout « accord ou compromis » visant à restreindre la mission de ces inspecteurs en désarmement, a déclaré l'ambassadeur américain auprès de l'ONU, Bill Richardson. Au Département d'État, le porte-parole James Rubin a de son côté souligné : « Nous n'avons toujours pas entendu une proposition concrète de la part de l'Irak renversant sa position et autorisant les inspecteurs de

Voir **LES AMÉRICAINS** en A2

Beau cas d'incohérence dans un CLSC de Montréal

LILIANNE LACROIX

Seul CLSC à fournir véritablement des services d'urgence dans l'île de Montréal, le CLSC J.-Octave-Roussin, qui dessert une population de 55 000 âmes dans Pointe-aux-Trembles, a vu ses effectifs médicaux passer en quelques années de 22 à 12 médecins et on craint maintenant de devoir réduire encore les services à la population si on ne peut y attirer rapidement de nouveaux médecins.

« Dans un contexte où le ministre lui-même a confirmé cette mission de première ligne des CLSC, il est complètement illogique de ne pas nous donner les moyens pour y arriver », déplorent la directrice générale de l'établissement, Monique Corbeil, et le président du conseil d'administration, Alain Roy.

Ouvert il y a 18 ans, ce CLSC a immédiatement développé une expertise médicale pour répondre aux besoins de sa population du bout de l'île, éloignée des grands hôpitaux et peu desservie par les cliniques privées. (La situation n'a guère changé depuis : malgré une hausse de population de quelque 50 % durant ces années, seulement deux cliniques privées desservent le territoire.) Confirmant sa vocation médicale, le milieu universitaire reconnaissait le CLSC comme un lieu d'enseignement de médecine familiale, une première pour un établissement non hospitalier. Pour favoriser le recrutement de jeunes médecins, on accordait en 1984 une exemption au CLSC lui permettant de rémunérer quatre jeunes médecins sans cette diminution de salaire de 30 % imposée aux récents diplômés qui choisissent une carrière à Montréal plutôt qu'en région.

Pendant des années, le CLSC s'est donc doté d'équipements lui permettant d'offrir des services d'urgence de plus en plus complets (radiologie, possibilité de faire des attelles plâtrées, inhalothérapie, acquisition de défibrillateur et d'un cardio-stimulateur pour parer aux urgences cardiaques, d'une loupe spéciale pour permettre l'extraction de corps étrangers de l'oeil...)

Mais en 1994, l'exemption était retirée et depuis la situation se dégrade sans cesse. Épuisés, débordés, les médecins s'en vont, tandis que les plus jeunes préfèrent aller à quelques minutes de là, à LeGardeur ou sur la Rive-Sud, où ils peuvent recevoir un plein salaire et travailler dans des conditions moins stressantes, sans se démenner comme des queues de veau.

Envisageant à l'époque d'ouvrir le dimanche, le CLSC, qui offre des

Voir **BEAU CAS** en A2



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Dans la rue

Des milliers d'employés municipaux ont défilé pendant quelques heures hier, surtout dans la région métropolitaine, pour protester contre l'adoption d'une loi d'exception imposant la récupération de 6 % de la masse salariale. À lire en page A6

688

JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces	- affaires	E2
- Index	C5	
- immobilier	C5 à C7	
- marchandises	C7	
- emplois	C7	
- automobile	C8	
- Arts et spectacles	D10 à D13, D16	
- horaire spectacles	D16	
- horaire télévision	D12	
- télévision	D13	

Bandes dessinées	C8
Bridge	C8
Cyberpresse	C10
Décès	D14, D15
Économie	E1 à E12
Éditorial	B2

Êtes-vous observateur	C5
Feuilleton	C9
Horoscope	C6
Le monde	C1, C2, C4
Loterie	A2, A9
Mots croisés	C7, S10

Mot mystère	C9
Opinions	B3
Politique	B1, B4 à B8, B10, B11
Tabloïd Sports	
- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL

La charrie devant les boeufs
- Pierre Gravel
page B2

MÉTÉO

Nuageux avec pluie intermittente
Max. 2, min. -10
Cahier Sports,
page 20



Suites de la une

Une autre calamité à Saint-Jean

UNE AUTRE / Suite de la page A1

urgences », a expliqué le Dr Morgan à *La Presse*. Dès que l'analyse des cultures a révélé la nature de l'infection, des doses d'antibiotiques ont été administrées au personnel et aux proches du malade, qui avait été transporté aux soins intensifs, où il a succombé à un choc septique causé par les toxines produites par la bactérie, il y a un peu moins de deux semaines, soit environ cinq jours après son admission.

Un autre homme, de 35 ans celui-là, s'est présenté à l'hôpital la semaine dernière, la

jambe gauche trois fois plus grosse que la normale et présentant des plaies noirâtres, signes de nécrose. « C'est un cas qui se rapproche beaucoup de celui de Lucien Bouchard », a souligné le Dr Morgan. Heureusement, après deux débridements intensifs des plaies, qui avaient fini par s'étendre à l'aisselle et au bras, l'homme a été sauvé sans que l'on ait à l'amputer.

Deux autres patients, un bambin de deux ans et une femme dans la cinquantaine, ont aussi subi les affres de la bactérie, le premier à cause d'une plaie infectée, la seconde à la suite d'une bursite. Ni l'un ni l'autre ne gardera de séquelles de l'infection.

La bactérie peut se frayer un chemin vers l'intérieur du corps de plusieurs façons, a rappelé le Dr Morgan, que ce soit via un ongle incarné, une coupure ou une brûlure. Dans les cas les plus graves, l'infection atteint les muscles, d'où elle peut facilement se propager.

Le directeur de la santé publique de la Montérégie, le Dr Luc Boileau, n'était pas au courant des cas rapportés à l'Hôpital du Haut-Richelieu, mais a tenu à souligner qu'il est « très, très rare » que l'infection soit transmise d'une personne à une autre.

De son côté, le directeur scientifique du laboratoire de santé publique du Québec, le Dr

Gilles Delage, a souligné qu'il y a toujours plus de cas d'infection au streptocoque A pendant l'hiver. « Environ 40 % des cas se produisent pendant les quatre premiers mois de l'année », a-t-il dit.

Beaucoup de porteurs de la bactérie sont asymptomatiques, a rappelé le Dr Delage. On estime que l'incidence des infections invasives n'est que d'un cas par 100 000 personnes par année. Depuis 1995, année où l'infection est devenue une maladie à déclaration obligatoire, on dénombre entre 100 et 150 cas par année au Québec, dont neuf à 12 sont fatals, selon le Dr Delage.

«Redonnez à Ross sa médaille d'or», clament les surfers des neiges

«REDONNEZ » / Suite de la page A1

plus tôt, dans un hôtel du centre-ville de Nagano, Rebagliati a témoigné devant le Comité arbitral du sport, à la suite de l'appel déposé par l'Association olympique canadienne (AOC). Rappelons qu'après avoir été testé positivement pour usage de marijuana, l'athlète de 26 ans s'est fait retirer la médaille d'or remportée dimanche en slalom géant. La décision a été prise par une courte majorité. La Commission médicale du CIO s'est prononcée en faveur de la sanction par 13 votes contre 12. La Commission exécutive a entériné cette recommandation par 3 votes contre 2, avec 2 abstentions. La décision du Comité arbitral du sport, attendue dans les prochaines heures, sera finale.

Richard Pound, l'avocat montréalais membre de la Commission exécutive, s'est abstenu. « Il y aurait eu apparence de conflit d'in-

térêts, a-t-il affirmé. Cela dit, le Canada a toujours combattu l'usage de stimulants dans le sport. Dans ce cas-ci, je ne crois pas qu'il s'agisse de dopage. Selon notre code médical, la marijuana n'est pas une substance interdite. Chose sûre, elle ne contribue pas à améliorer les performances. On ne devrait pas retirer une médaille à un athlète à moins qu'il ne soit dopé. »

En matière de drogues douces, la politique du CIO est de respecter les règles de chaque fédération internationale. Pour la marijuana, la Fédération internationale de ski (FIS) n'a pas adopté une politique de tolérance zéro. Si l'urine en comporte des traces de 15 nanogrammes ou moins par millilitre, aucune sanction n'est prévue. Le taux de Rebagliati : 17,8.

Le jeune homme soutient ne pas avoir fumé de marijuana depuis avril 1997. En revanche, il reconnaît avoir assisté à une récep-

tion organisée en son honneur, durant laquelle ses amis en ont consommé. C'était le 31 janvier dernier, la veille de son départ pour Calgary, où il allait rejoindre les autres membres de l'équipe canadienne. Il attribue son test positif à la fumée résiduelle.

« Nous ne croyons pas que l'utilisation de la marijuana améliore les performances, a expliqué le docteur Peter Jenouvre, membre de la FIS. En revanche, elle peut réduire certaines inhibitions, ce qui favorise le rendement de l'athlète. »

Précisons cependant qu'aucune étude scientifique n'a été évoquée à l'appui de cette affirmation.

Dans les règlements de la FIS sur les produits interdits, la marijuana fait partie de la troisième catégorie, celle des « substances sujettes à certaines restrictions ». Le libellé du texte précise que des contrôles sur les skieurs « peuvent » être effectués et que des sanctions « peuvent » être prises. En clair, il

n'existe aucune obligation, ni dans un cas ni dans l'autre. Dans le cas de Rebagliati, la FIS a fait les deux. Et le contrôle relatif à la présence de marijuana nécessite un test spécifique.

« Avant les Jeux, on nous a dit qu'on ne serait pas testé pour l'utilisation de la marijuana », a affirmé Brett Carpentier, de Mont-Tremblant. Réalisant brusquement la portée de cette déclaration, le jeune homme de 22 ans a ensuite voulu l'atténuer. Mais il est clair que les surfers des neiges ne croyaient pas être victimes de ce type de contrôle à Nagano.

« La marijuana ne fait pas partie de la culture de notre sport, a ajouté Carpentier. Je n'en fume pas, je ne l'ai jamais fait. »

Tara Teigen, coéquipière de Rebagliati au sein de l'équipe canadienne, a ajouté : « Tout le monde appuie Ross. Si le CIO et la FIS veulent faire de lui un exemple, ça vifera contre eux. Notre groupe se tient. »

La mari: le contraire d'un stimulant...

LA MARI / Suite de la page A1

ré, altération de la vigilance et du temps de réaction, troubles de concentration et de coordination... Le Canadien Ross Rebagliati, qui risque d'être dépouillé de sa médaille d'or en surf des neiges parce que des traces de marijuana ont été détectées dans son organisme, aurait donc été bien fou de fumer un joint avant de dévaler les pentes enneigées de Nagano.

Rebagliati, 26 ans, affirme qu'il a passé une soirée aux côtés de fumeurs de joints, ce qui peut effectivement laisser des traces dans son corps s'il a respiré de la fumée de façon accidentelle.

Mais le jeune homme aurait tout aussi

bien pu avoir consommé de la marijuana il y a quelques semaines, voire quelques mois, puisque les traces peuvent être détectées jusqu'à 72 jours après la consommation ! « La période de détection est beaucoup plus longue que les effets comme tels, qui durent entre quatre et six heures », dit Mme Ayotte.

La marijuana est-elle considérée comme un agent dopant ? Les scientifiques sont divisés sur la question, et le débat est loin d'être clos, croit le Dr Ayotte. Treize membres de la commission médicale de la CIO se sont prononcés pour le retrait de la médaille de Rebagliati, alors que douze membres étaient contre. « Les positions sont très campées, très rigides. Dans certains pays, la consommation du cannabis est très mal vue. »

Le Comité international olympique

(CIO) n'interdit pas l'usage de la marijuana de façon catégorique. Contrairement aux stimulants — comme les stéroïdes anabolisants —, strictement prohibés, la marijuana est seulement soumise à certaines restrictions aux Jeux olympiques.

En fait, la CIO ne détectera la marijuana que si une fédération sportive en fait la demande. « Dans les règlements de la Fédération internationale de ski, il est clairement stipulé que la marijuana et l'alcool sont bannis de la compétition », dit Mme Ayotte. Il s'agit d'ailleurs d'une exception, puisque la majorité des fédérations sportives n'ont pas de règlements précis en ce sens.

Pourquoi des règlements si rigides ? En France, où un arrêté ministériel impose des

tests d'urine chez tous les athlètes pour détecter la marijuana, on avance des arguments moraux. Les sportifs n'ont pas à être sous-traités aux lois du pays, et ils ne doivent surtout pas montrer le mauvais exemple à leurs jeunes admirateurs.

« Il y a aussi une notion de sécurité, qu'on oublie généralement trop souvent. Il y a un net danger à dévaler les pentes à toute allure (en étant sous les effets de la drogue). Cela peut-être carrément dangereux », poursuit la directrice du laboratoire antidopage de l'INRS.

Fumer des joints est-il une pratique répandue chez nos athlètes canadiens ? Le Dr Ayotte hésite, une retenue qu'elle explique par le secret professionnel à préserver. « Chez nos athlètes d'élite, il est très rare, en compétition, qu'ils aient de la marijuana... »

Beau cas d'incohérence dans un CLSC de Montréal

BEAU CAS / Suite de la page A1

services d'urgence durant toutes ses heures d'ouverture de 9 h à 21 h, a plutôt dû faire marche arrière et retrancher la journée du samedi. Il est maintenant ouvert cinq jours par semaine. « Non seulement on ne peut plus recruter, mais les gens en place nous quittent à cause de la surcharge et du contexte épouvantable dans lequel ils doivent travailler », disent M. Roy et Mme Corbeil, qui soulignent que le CLSC reçoit 26 000 visites annuellement pour des urgences mineures, qu'il s'agisse d'asthme, d'une fracture légère, d'un problème de santé mentale, etc...

« Prenez le cas d'un enfant qui tombe et s'ouvre le front, reprend Mme Corbeil. S'il ne peut venir ici pour ses 15 points de suture, il ira encombrer l'urgence d'un hôpital. Maisonneuve-Rosemont, l'hôpital le plus près dans l'île est à presque à une demi-heure en auto dans de bonnes conditions. C'est sans compter tous ceux qui doivent se déplacer en autobus et métro. Le besoin est là, il se fait de plus en plus criant avec l'augmentation de la population locale et son vieillissement. Pourquoi ne pas nous donner les moyens de faire un travail où nous avons déjà fait nos preuves et pour lequel nous pouvons assurer le suivi, si nécessaire ? »

Les Américains se montrent intraitables avec l'Irak

LES AMÉRICAINS / Suite de la page A1

l'ONU à faire leur travail. » Reste qu'au siège des Nations unies, le geste irakien a déclenché une frénésie de consultations. Des côtés russe et égyptien, on notait que la proposition de Bagdad n'était qu'une première étape. En soirée, Kofi Annan et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont accepté que soient poursuivies les initiatives diplomatiques afin d'assurer « l'application complète » par l'Irak des résolutions de l'ONU. On pense que les participants à cette réunion ont discuté de la possibilité d'une mission de M. Annan à Bagdad visant à désamorcer la crise avec l'Irak.

Pendant ce temps, dans le Golfe, on achève les derniers préparatifs de « Desert Thunder » (tonnerre du désert), car tel est désormais le nom de code de l'opération. Pour montrer que la détermination américaine ne faiblit pas, le secrétaire américain à la Défense William Cohen est venu rendre visite aux hommes de l'armée destinée à être le fer de lance d'une intervention armée.

« Vous êtes l'acier de l'épée de la liberté », a-t-il déclaré à ses troupes sur le pied de guerre, à bord de l'USS *George Washington*. Dans une semaine, avec l'arrivée des troupes au sol destinées à protéger le Koweït, le dispositif maximal sera atteint, a précisé de son côté le général Anthony Zinni, commandant en chef des forces américaines dans le Golfe.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par : La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser
les informations de La Presse et celles des services
de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de
reproduction des informations particulières à
La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Chaplain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 4-2-4
à quatre chiffres : 8-6-3-6
6/49: 2-13-19-32-38-47 Compl.5
avec extra: 004981
Qc.49: 17-25-28-29-32-41 Compl.9

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : cégep du Vieux-Montréal, au 255, rue Ontario Est, entrée principale, 3^e étage, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif : 150 donneurs ;
■ à Saint-Laurent : parrainée par le Club Rotary Saint-Laurent/Mont-Royal, au 2103, boul. Marcel-Laurin, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 125 donneurs ;
■ à Saint-Hyacinthe : Galeries de Saint-Hyacinthe en collaboration avec la Banque Royale, au 3200, boul. Laframboise, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 250 donneurs ;
■ à Montréal : Exponautique internationale de Montréal au Stade olympique, 4141, Pierre-de-Coubertin, de 14 h à 20 h. Objectif : 150 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Place aux ténors du hockey

■ Le tournoi de hockey entre dans sa phase décisive avec l'entrée en lice des équipes favorites: Canada, États-Unis, Russie, Suède... La présence des vedettes de la Ligue nationale constitue l'une des grandes attractions de ces XVIII^{èmes} Jeux d'hiver. De Nagano, notre envoyé spécial Réjean Tremblay et notre collaborateur spécial Dave King rapportent les derniers développements.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire
connaître votre opinion, composez le 285-7333
au son de la voix, faites le 1.

Même si des traces de marijuana ont été
détectées dans le corps du Canadien
Ross Rebagliati, la commission médicale
qui teste les athlètes aux Jeux et les
membres du CIO agissent-ils correcte-
ment en décidant de le dépouiller sa mé-
daille d'or?

Selon vous, le Canada se fait-il dicter sa politique
étrangère par Washington?
À cette question posée hier, le pourcentage des
réponses obtenues a été:

Oui: 67 %
Non: 33 %

ÉVITEZ LES PAS...

recevez La Presse à domicile

en composant le
285-6911

Extérieur de Montréal (sans frais)
Indicatif (514) : 1 800 361-8202
Indicatifs (418), (613) et (819) : 1 800 361-7453

La Presse

Le mot du jour
doping

■ Ce mot anglais désigne « l'emploi d'un excitant pour doper ». On le traduit par *dopage*. Le produit dopant lui-même s'appelle un *dopant* ou une *drogue*, et non une *dope*. Quant au ter-

me *antidoping*, on peut lui substituer *antidopage*.

— Un test antidopage a révélé la présence de marijuana dans l'organisme du surfeur Ross Rebagliati, qui avait lui-même fait allusion au dopage au cours d'une conférence de presse.

Paul Roux



Le Lexique
des difficultés
du français
dans les médias

de l'auteur du Mot du jour

La Presse : (514) 285-7364 / 19,95\$ + taxes

L'EXPRESS
DU MATINQualité de l'air
en baisse à Montréal

■ « Le temps sec depuis quelques jours, les légères inversions de température, ainsi que les vents du nord assez faibles ont provoqué une forte détérioration de la qualité de l'air selon notre indice, due principalement à la présence importante de particules fines dans l'air ambiant », a déclaré hier Luc Lefebvre, surintendant du Service de l'environnement de la CUM. La particularité de cet épisode de pollution importante vient du fait que toute la région montréalaise est aux prises avec un niveau de particules fines très élevé. L'analyse des conditions météorologiques et des résultats des stations d'échantillonnage montre qu'une partie importante des polluants enregistrés provient de l'extérieur du territoire de la CUM. Les sources locales principalement en cause sont les abrasifs répandus de façon importante en janvier, l'automobile, le chauffage à l'huile, ainsi que l'apport des poêles à bois dans certains quartiers. Des particules fines peuvent être inhalées et causer des troubles cardio-respiratoires.

Chauffard recherché

■ Pendant qu'un cycliste est toujours hospitalisé dans un état jugé extrêmement critique après avoir été renversé par une automobile, tôt mardi matin dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, les policiers poursuivent activement leurs recherches afin de retrouver le responsable de ce délit de fuite. Le véhicule suspect, une Volkswagen Jetta dont le pare-brise et le phare avant droit étaient brisés, a été retrouvé quelques heures plus tard dans le garage d'un immeuble résidentiel, à Dollard-des-Ormeaux. Plusieurs témoins ont déjà été interrogés.

Machins-trucs

■ Étranges... étonnants... mystérieux ! Mais à quoi diable devaient donc servir ces objets surgis du passé ? Jusqu'au 29 mars, la Régie des installations olympiques convie le public à découvrir *Machins-trucs*, une exposition du Musée de la civilisation du Québec présentée à la Tour de Montréal. Celle-ci offre à la vue du visiteur une trentaine d'objets anciens, bizarres et insolites, dans un décor qui se distingue par la présence de nombreux miroirs. Du poussoir à doigts, destiné aux belles dames afin qu'elles puissent replacer la doublure de leurs gants, à l'ancêtre du grille-pain, *Machins-trucs* ouvre les portes du monde de l'objet. Tarifs incluant la montée en funiculaire : adultes, 7,25 \$; jeunes de 5 ans à 17 ans, 5,25 \$; gratuit pour les enfants de 4 ans et moins accompagnés d'un adulte payant.

Nouveau service

■ Le Bureau de transition des Services canadiens du sang a mis en place hier un service téléphonique sans frais qui fournit des renseignements de base sur la transition vers un nouveau service national du sang et qui permet aux Canadiens de laisser leurs commentaires ou leurs questions. On peut composer le 1(888) 462-4056 afin de joindre le nouveau service téléphonique automatisé. (Appels locaux dans la région d'Ottawa : 798-7341.) Les interlocuteurs peuvent laisser leurs messages et ils recevront une réponse par la poste ou par fax. Le Bureau de transition a également établi un site Internet (www.cbstb-btscs.com).

Mort sur le coup

■ Sous les yeux de deux policiers de Laval, un jeune conducteur de 18 ans a grillé un feu rouge, vers 2 h 15 hier, et son véhicule est allé percuter un camion semi-remorque. Il est mort sur le coup. La victime est David Foley, demeurant dans le quartier Vimont, à Laval. L'accident s'est produit boulevard Industriel, à l'intersection de la voie rapide 440. Le sergent André Saint-Jacques, des affaires publiques de la police lavalloise, a expliqué que l'auto de police était arrêtée au feu vert à côté du camion de Proviso quand l'automobile conduite par Foley est arrivée et a frappé la portière du camion du côté du chauffeur.

Factures de la tempête: Brassard doit, à contrecœur, jeter du lest

Ottawa reprend une formule déjà proposée... par Québec

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement du Québec n'a guère le choix et devra probablement entreprendre, d'ici une semaine, des négociations avec Ottawa sur la base d'un partage moitié-moitié des programmes d'aide aux entreprises pour les dommages liés à la tempête de pluie verglaçante.

Au terme d'une réunion de près d'une heure avec le président du Conseil du Trésor fédéral, Marcel Massé, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, a clairement indiqué que son interlocuteur ne lui avait pas laissé de choix.

« C'est clair qu'on est placés devant une situation. Si on n'entreprend pas des négociations sur un accord à 50-50, tous les dommages qui ne sont pas couverts par le programme de base ne pourront pas être indemnisés ou devront l'être à 100 % par Québec, explique M. Brassard. C'est clair que je ne suis pas satisfait de la manière dont les choses se déroulent. C'est évident que les positions du gouvernement du Québec n'ont pas trouvé preneur auprès du gouvernement fédéral. »

Le programme pourrait couvrir entre 30 000 et 50 000 entreprises et 12 000 exploitations agricoles.

Québec voulait que le programme d'indemnisation destiné aux entreprises et aux agriculteurs soit assumé jusqu'à concurrence de 90 % par le fédéral, tout comme le programme de base qui sert à dédommager les individus. Mardi, les fonctionnaires de Québec soutenaient qu'un tel partage 90-10 avait



Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, et le président du Conseil du Trésor fédéral, Marcel Massé.

été accepté par Ottawa pour le Saguenay en 1996. Or, a précisé hier le ministre Massé, le programme « additionnel » de 50 millions du Saguenay avait été cofinancé en parts égales par Québec et Ottawa.

C'est même le ministre Brassard qui avait demandé cette formule dans une lettre à M. Massé. M. Brassard a convenu hier que ce pré-

cedent rendait sa position plus difficile à expliquer. Mais a-t-il souligné, cette formule était alors plus avantageuse pour le Québec puisqu'on voulait faire dédommager aussi des réserves fauniques, des centres de villégiature touristiques qui, autrement, n'auraient pu obtenir de dédommagement fédéral.

« Si on s'engage dans une négo-

ciation à 50-50, on va vouloir couvrir tout ce qui n'est pas couvert par le programme de base », a lancé M. Brassard.

Les deux ministres sont cependant d'accord sur un point : Québec et Ottawa doivent s'entendre, d'ici une semaine, sur une base de discussion quant au partage des factures.

Hydro confirme
l'ampleur des pertes
dues au verglas

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le PDG d'Hydro-Québec, André Caillé, a confirmé hier que le récent verglas avait causé des pertes de l'ordre de 600 à 800 millions à la société d'État.

Là-dessus, de 200 à 300 millions ont été dépensés pour la construction de lignes et d'installations temporaires, a indiqué M. Caillé, qui rencontrait la presse pour tracer le bilan des opérations menées au cours de la crise qui a secoué le Québec pendant plus de quatre semaines.

Le PDG d'Hydro a soigneusement évité de s'immiscer dans le débat qui fait rage entre Ottawa et Québec sur la possibilité que le gouvernement fédéral indemnise la société d'État pour les dommages qu'elle a subis.

« Nous allons faire une demande au gouvernement du Québec, comme le prévoit la procédure, pour être remboursés des frais considérés comme remboursables. Par la suite, ce sera au gouvernement du Québec de négocier la chose avec le gouvernement fédéral », a dit M. Caillé.

Ce dernier a précisé que la direction d'Hydro rencontrera les représentants de Québec demain afin de préciser l'ampleur des pertes auxquelles elle fait face.

M. Caillé, qui avait troqué le col roulé devenu sa marque de commerce pour une chemise et une cravate, s'est montré relativement optimiste quant aux effets que pourraient avoir les 5 à 10 mm de verglas attendus aujourd'hui sur le réseau d'urgence mis en place par Hydro en Montérégie.

« La ligne construite entre Boucherville et Saint-Césaire est conçue pour supporter jusqu'à 20 mm de verglas ; alors si Environnement Canada dit qu'on aura de 5 à 10 mm, ça me satisfait, a-t-il dit. Mais on a prévu de faire chauffer les conducteurs en faisant circuler plus de courant, ce qui fera fondre la glace. »

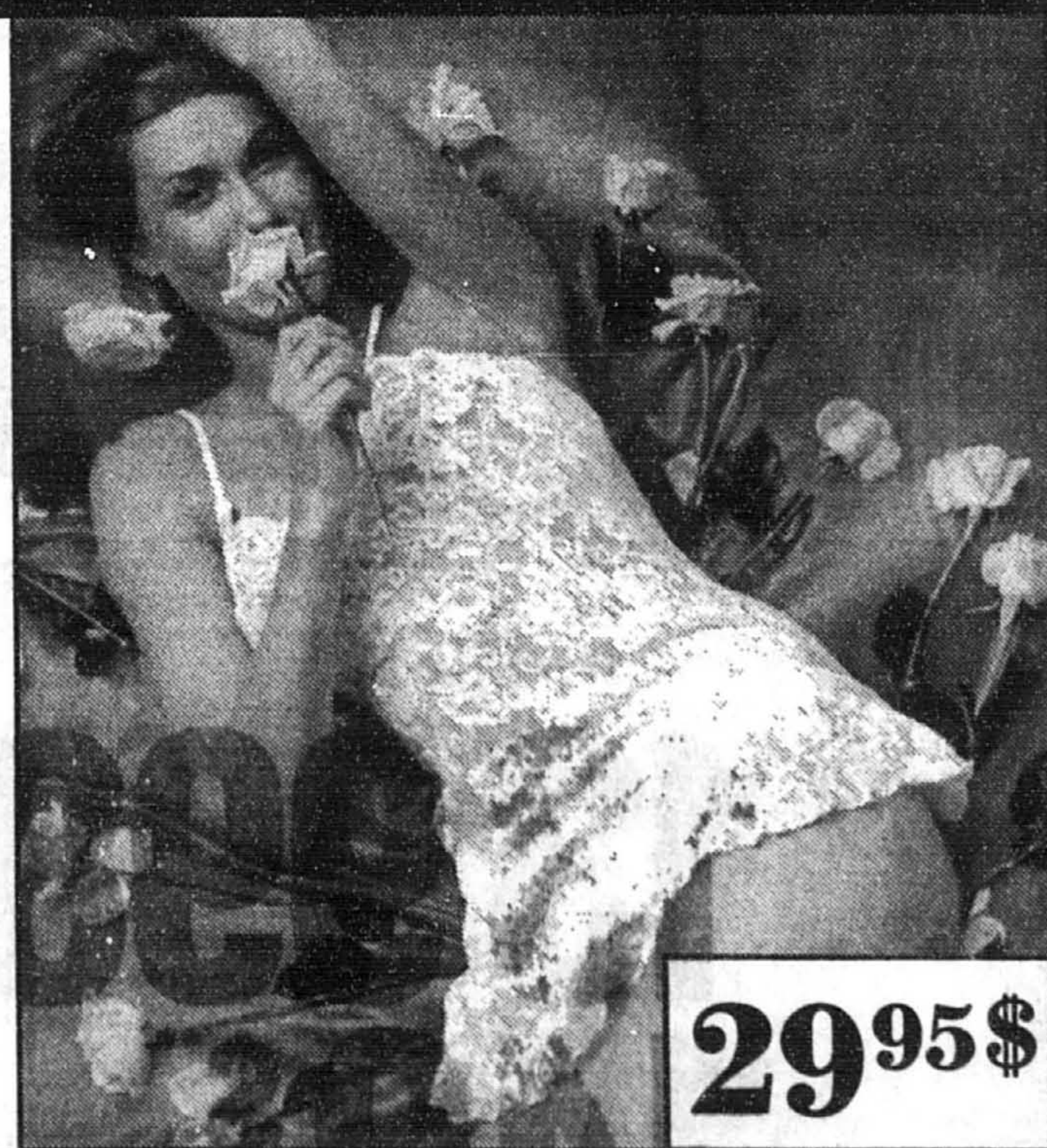
Le réseau est rétabli à 65 % en Montérégie — tous les postes sont alimentés, mais certains ne le sont que par une ligne au lieu de deux —, à 98 % en Outaouais et à 100 % à Montréal, a précisé M. Caillé.

Ce dernier a par ailleurs annoncé la création d'un comité d'experts internationaux « chargé de conseiller le conseil d'administration (d'Hydro) sur la pertinence des améliorations et mesures correctives apportées aux réseaux de transport et de distribution d'électricité ».

Concrètement, a expliqué M. Caillé, le comité se penchera sur la conception des lignes de transport qui permettront le « bouclage » de la Montérégie, du centre-ville de Montréal et de l'Outaouais, de même que sur la gestion de la crise par Hydro et sur le renforcement et l'entretien des réseaux existants.

Selon M. Caillé, le comité ne court-circuitera pas le travail de la commission d'enquête sur la tempête de pluie verglaçante présidée par Roger Nicolet.

LES AILES DU DÉSIR

29⁹⁵\$

Faites-lui du cinéma pour la Saint-Valentin.
Le coin lingerie des Ailes regorge de dessous
et de vêtements de nuit à faire rougir.
À donner ou à recevoir avec joie!

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY

L'ex-flic de la GRC Jorge Leite sera jugé pour corruption au Portugal

ANDRÉ CÉDILOT
envoyé spécial, LISBONNE

Soupçonné d'avoir été à la solde d'Ines Cecilia Barbosa, la marraine du cartel de Cali à Montréal, l'ancien policier de la GRC, Jorge Leite, sera exceptionnellement jugé au Portugal pour « corruption passive » et fraude.

Le procès doit commencer aujourd'hui, en présence de trois juges, au palais de justice de Vila Franca de Xira, près de Lisbonne, le gouvernement portugais préférant juger sur place les citoyens qui ont commis des crimes à l'étranger.

Comme le veut la procédure, calquée sur le droit français, Leite a été mis en examen et interrogé par un juge d'instruction; celui-ci a mené une enquête qui a duré deux ans en compagnie de policiers portugais qui ont demandé la collaboration de la GRC.

L'instruction a notamment été marquée par l'audition pendant quatre jours des principaux responsables de l'enquête de la GRC à Montréal, l'inspecteur Yves Roussel et le sergent Réal Potvin, de la section des délits commerciaux. Les deux officiers se sont rendus cinq fois au Portugal durant l'enquête.

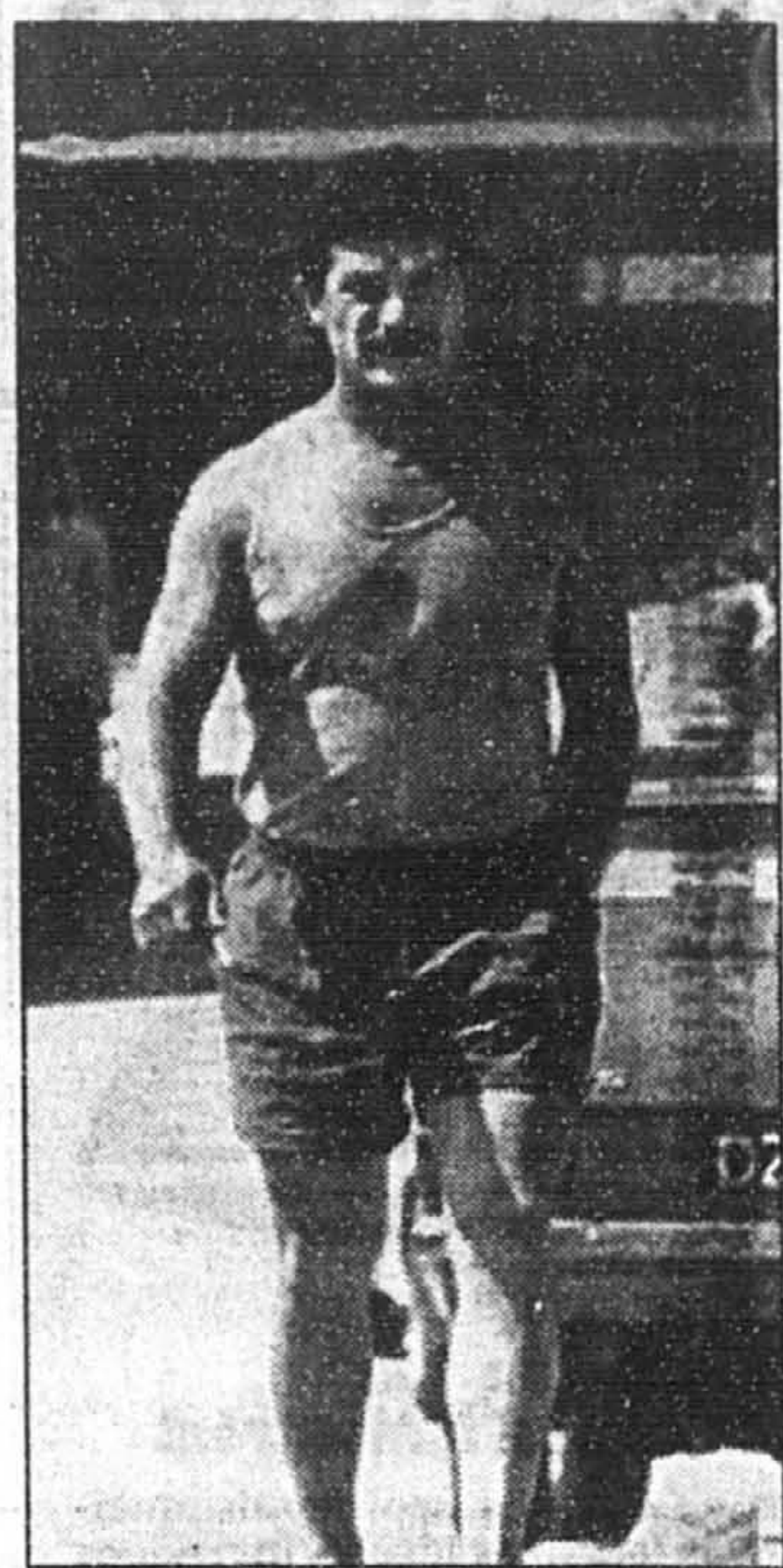
Le magistrat a ensuite ordonné que Leite soit formellement accusé de « corruption passive » et de trois chefs de fraude de plus de 5000 \$ à l'aide de cartes de crédit. En vertu du code pénal portugais, l'accusation de corruption est passible d'un maximum de six ans de prison. Elle remplace l'abus de confiance apparaissant dans le Code criminel canadien. S'il avait été inculpé



Le sergent Réal Potvin et l'inspecteur Yves Roussel, de la GRC, ont cumulé les preuves qui ont permis d'accuser Jorge Leite au Portugal. Le policier aurait été à la solde de la marraine du cartel de Cali à Montréal, Ines Cecilia Barbosa (à droite).



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse



En 1991, Jorge Leite a été en douce vers son pays natal, le Portugal.

au Canada, Leite, 48 ans, aurait eu à faire face à deux accusations de corruption et abus de confiance ainsi qu'à sept de fraude totalisant plus de 40 000 \$, indiquent les dénonciations déposées en décembre 1993 au palais de justice de Montréal.

L'enquête menée au Canada et au Portugal révèle que Leite a reçu d'Ines Barbosa, directement ou par un intermédiaire de son organisa-

tion, près de 500 000 \$ en pots-de-vin. Et cela, en trois mois, de février à mai 1991 !

Une centaine de témoins auraient pu être entendus à Montréal, alors qu'on en a assigné quatre au Portugal. Dans ce pays, le dépôt de documents peut constituer une bonne partie de la preuve de la poursuite, le plus important document étant bien sûr le rapport du juge d'instruction.

Leite aurait tenté de créer un réseau de distribution de cocaïne au Portugal

La Presse

Selon le rapport du juge d'instruction, dont *La Presse* a pris connaissance, la police judiciaire portugaise soutient que Jorge Leite, de connivence avec un trafiquant connu, Luis Lopes, qui demeurerait près de sa résidence à LaSalle, a tenté de mettre sur pied un réseau de contrebande de cocaïne au Portugal.

Trois mois après avoir quitté en secret le Canada, le 18 août plus exactement, Leite a été vu au Portugal en compagnie d'un certain Gustavo Alberto Vallejo Gomez, décrit comme un représentant du cartel de Cali. Les deux hommes se sont rendus notamment à Albufeira, en Algarve. Gomez a aussi séjourné quelques jours chez Leite avant de rentrer dans son pays.

Le 8 octobre de la même année, des agents de surveillance de la police judiciaire portugaise ont suivi Leite jusqu'à l'aéroport de Lisbonne où il a accueilli deux ressortissants colombiens de New York, Julio Diego Guerrero et Carmel Emilia Jimenez, soupçonnés d'avoir des liens avec le clan d'Ines Barbosa, à Montréal.

Les policiers portugais ont aussi intercepté des conversations téléphoniques entre Leite et Ines Barbosa, ainsi que celles de Julio Diego Guerrero. Malheureusement, celles-ci n'ont rien révélé, Leite et ses interlocuteurs « sachant très bien les règles à suivre », note-t-on dans le document de cour.

Dans le rapport qui a été remis au juge d'instruction, la GRC indique que c'est Luis Lopes qui a présenté Ines Barbosa à Jorge Leite. Pour démontrer qu'il était bel et bien policier, Leite aurait alors exhibé une photocopie de son insigne. D'octobre 1990 jusqu'à son départ précipité vers le Portugal, en mai 1991, Leite aurait collaboré à pas moins de 49 reprises avec la célèbre marraine colombienne ou des membres de son groupe.

Il leur aurait notamment refilé des informations sur le fonctionnement des opérations de la GRC ainsi que les noms de certaines personnes sous enquête. Selon le document, Leite aurait été un utilisateur assidu des banques de données confidentielles de la police.

Le 12 décembre 1996, quand il a été interrogé par le juge d'instruction, Leite a dit avoir agi sur les ordres de son ancien patron à la brigade des stupéfiants de la GRC, Claude Savoie. Soupçonné lui aussi de corruption, Savoie s'est suicidé dans son bureau d'Ottawa, à la fin de 1992.

Dans sa déposition de trois pages, Leite affirme connaître le nom d'Ines Barbosa, mais n'avoir jamais collaboré avec elle. Son seul contact était Luis Lopes, « un voisin et ami qui menait une vie bizarre » et dont il espérait, comme le lui avait parait-il demandé l'inspecteur Savoie, obtenir des informations sur le clan colombien.

Afin de gagner la confiance de Lopes, il reconnaît lui avoir fourni certaines informations qu'il juge de peu d'importance, précisant « qu'il n'avait pas accès aux renseignements confidentiels ».

Lors d'une brève entrevue avec un journaliste du magazine *Express*, Leite s'est dit à la fois surpris et choqué d'être jugé sept ans plus tard, dans son propre pays par surcroît.

« Ils peuvent me mettre 50 accusations sur le dos, il n'y a rien de vrai », a-t-il dit.

POURQUOI PAYER PLUS CHER POUR MOINS DE PUISSANCE?



NEON 1998

Ensemble 23N :

- Moteur 2 litres DACT, 150 ch
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Becquet arrière
- Capot sport
- Roues en aluminium 14 po
- Volant inclinable
- Deux sacs gonflables
- Transmission manuelle 5 vitesses
- Console au plancher avec accoudoir
- Commande intérieure d'ouverture du coffre
- Cabine à habitacle avancé
- Banquette arrière à dossier séparé rabattable
- Poutres de renfort dans les portes
- Plein d'essence avec chaque location ou achat d'un modèle 1998 neuf

13 998 \$*
149 \$**
PAR MOIS
Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 1 720 \$.



Programme d'aide pour handicapés physiques



Remise additionnelle de 750 \$ à l'attention des diplômés



CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

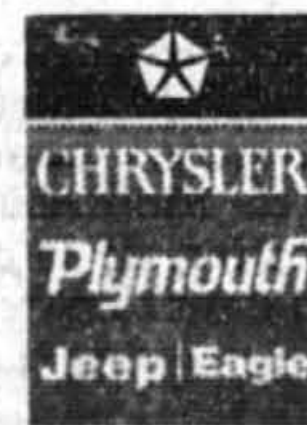
* Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus.

** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 23N. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation du Crédit Chrysler Canada Ltd. Le premier versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km.

Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre et avoir à commander.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

www.chryslercanada.ca





Le juge Robert Flahiff, au centre, et ses avocats Christian Desrosiers et Claude Girouard.

Affaire du juge Therrien : à quand le prochain épisode ?

YVES BOISVERT

L'affaire du juge Richard Therrien est à la croisée des chemins judiciaires et la Cour d'appel doit maintenant dire quel sera le prochain épisode.

On saura donc bientôt si la demande de destitution du juge sera examinée par la Cour d'appel dès cette année ou bien si toute l'affaire s'enlisera dans un dédale de contestations constitutionnelles qui ira de la Cour supérieure à la Cour suprême.

Le juge Therrien, nommé en octobre 1996, a cessé de siéger le mois suivant après qu'on eut découvert qu'il avait caché sa condamnation, en 1971, pour avoir aidé les assassins du ministre Pierre Laporte à se cacher de la police.

Un comité du Conseil de la magistrature, à quatre contre un, a conclu qu'il doit perdre son poste pour avoir caché cette information, même s'il avait bénéficié d'un pardon. Le ministre de la Justice du Québec a donc enclenché le processus de destitution. La Cour d'appel doit faire rapport à l'Assemblée nationale, qui elle aura le dernier mot.

Mais avant même que la Cour d'appel n'ait pu commencer à entendre l'affaire, l'avocat du juge Therrien, Jean-Claude Hébert, a entrepris une contestation massive de tout le processus ayant mené à

la décision du Conseil de la magistrature. Il plaide l'inconstitutionnalité de toute l'affaire et demande à la Cour supérieure de toute annuler.

Aller-retour...

Hier, devant une formation de cinq juges du plus haut tribunal au Québec, l'avocat du juge Therrien a tenté de convaincre la cour qu'elle devait laisser son client aller plaider sa cause devant la Cour supérieure.

Ironiquement, après une décision de la Cour supérieure, la Cour d'appel sera sans doute saisie du dossier... Alors pourquoi ne pas laisser la Cour d'appel entendre l'affaire au complet immédiatement ? demande l'avocat du procureur général, Benoît Belleau.

Pour Me Hébert, quand ils entendent une affaire comme celle du juge Therrien, les juges de la Cour d'appel ne sont plus que des membres d'un tribunal administratif et doivent laisser la Cour supérieure faire son travail. Les juges donneront-ils vie à cette fiction juridique ?

Le juge en chef Pierre Michaud, ainsi que les juges Marc Beaudet, Jacques Delisle, Louis LeBel et André Forget ont mis l'affaire en délibéré. Ils diront s'ils la renvoient en Cour supérieure ou s'ils s'en saisissent immédiatement.

Début de l'enquête préliminaire du juge Flahiff

YVES BOISVERT

Le juge Robert Flahiff a écouté hier comme simple prévenu le début d'une importante enquête préliminaire : la sienne. L'homme de 50 ans était assis aux côtés de son coaccusé, l'avocat Gerald Lavoie, 51 ans, de Laval, dans une salle d'audience du palais de justice de Montréal.

Les deux sont accusés d'avoir blanchi 1,675 million de dollars de profits de la drogue pour le compte du trafiquant Paul Larue, entre 1989 et 1991. L'enquête préliminaire est présidée par un magistrat de la ville de Québec, le juge Michel Babin, de la Cour du Québec. Toute la preuve est frappée d'une ordonnance de non-publication, comme c'est le cas d'ordinaire.

Un témoin vedette

Quatre témoins viendront à la barre, a annoncé l'avocat de la Couronne fédérale, Bruno Pateras. Parmi eux, le témoin vedette sera bien sûr Larue, qui est devenu délateur

après avoir été arrêté par les autorités américaines, en 1993.

Jamais un juge au Canada n'a fait face à des accusations criminelles aussi graves dans un passé récent. M. Flahiff est défendu par deux criminalistes de renom, Christian Desrosiers et Claude Girouard. Il a été accusé en juin dernier, mais il ne siégeait plus depuis plus d'un an.

L'enquête préliminaire doit servir à déterminer si la preuve justifie la tenue d'un procès. Elle sert à la défense à tester les témoins de la poursuite et on s'attend à ce que le délateur Larue soit grillé comme il faut par Me Girouard, qui est devenu une sorte de spécialiste des contre-interrogatoires de délateurs.

Hier, Me Pateras a résumé la preuve qu'il entend présenter au tribunal — et qui sera fortement contestée en défense. Plusieurs éléments inédits ont été mentionnés, qu'on doit taire jusqu'au procès, s'il y en a un. L'enquête préliminaire doit durer deux semaines.



L'avocat Gerald Lavoie, à droite, et Me Richard Perras, son avocat.

La prison à vie pour François Gagnier

MARC THIBODEAU

François Gagnier, qui était accusé d'avoir tué l'homme d'affaires Guy Paquette, en mai dernier, à Léry, a finalement plaidé coupable mardi au palais de justice de Valleyfield à une accusation de meurtre non prémédité.

Le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a imposé une peine d'emprisonnement à vie à Gagnier, ex-gendre de la victime, qui ne pourra obtenir de libération conditionnelle avant 10 ans.

Plusieurs personnes étaient venues témoigner en octobre à la demande du procureur de la Couronne, Marie-Chantal Doucet, lors de l'enquête préliminaire de Gagnier, avant que les avocats de ce dernier ne demandent de « sauter » directement au procès en janvier.

Les avocats avaient tenté de convaincre le juge Boilard de laisser leur client reconnaître sa culpabilité. Il devait finalement céder à leur demande cette semaine, non sans avoir de nouveau souligné l'importance de la sentence découlant d'une telle décision.

Guy Paquette avait été abattu d'une balle dans la tête, vers 17 h 30, le 6 mai, alors qu'il se trouvait dans le stationnement de son entreprise, spécialisée en électricité.

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Fondez votre propre tradition.

Exclusif chez :

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954
2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL

LOUIS VUITTON

Montsours \$670 - \$810

Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-849-6520

MEILLEURS PRIX GARANTIS

AVENTURE

ELECTRONIQUE

PARTICIPEZ À NOTRE GRAND CONCOURS

«Soleil de Cuba» AVEC Sélection

Vous pourriez GAGNER un voyage de luxe pour deux à CUBA au SuperClub SierraMar

COUPON DE PARTICIPATION

Concours Soleil de Cuba!

*** AUCUN ACHAT REQUIS ***

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : () _____

Valable jusqu'au 22 février 1998.

Complétez et déposez-le dans un des 3 magasins participants:

4550 boul. Métropolitain Est à St-Léonard 8100 boul. Taschereau Ouest à Brossard 3956, Autoroute 440 à Laval

Le concours se termine le 22 février 1998.

Les règlements et détails du concours sont disponibles en magasin.

VALEUR APPROX. 1299\$/personne

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI
et DIMANCHE SEULEMENT!

AVOIR

ABSOLUMENT

ALERTE ÉLECTRONIQUE

MÉGA VENTE

surplus

d'inventaire

Certains modèles en vente peuvent être des démonstrateurs ou des fins de ligne et peuvent ne pas être disponibles dans nos 3 magasins participants. Offres valables jusqu'à épuisement des stocks. Les photos peuvent différer des modèles en vente.

*Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région: chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

DANS CES 3 SUPERMAGASINS SEULEMENT!

St-Léonard

4550, boul. Métropolitain E.
(514) 722-4350

Laval

3956, Autoroute 440, Centre Decor
(514) 686-3956

Brossard

8100, boul. Taschereau
(514) 923-8100

Montréal métro

Des milliers d'employés municipaux ont débrayé

MARTIN PELCHAT

Des milliers d'employés municipaux opposés à l'adoption d'une loi d'exception imposant la récupération de 6 % de la masse salariale ont donné hier matin un « premier avertissement » au gouvernement Bouchard en débrayant pendant quelques heures.

Les cols bleus et les cols blancs de la Ville de Montréal et de la CUM ont même défié des ordonnances du Conseil des services essentiels en prenant part à cette action de la Coalition des syndicats des secteurs municipal et des transports, et sont maintenant passibles de poursuites pour outrage au tribunal.

La Fraternité des policiers de la CUM, dont la direction syndicale avait obtenu la veille, en assemblée extraordinaire, un mandat d'exercer des moyens de pression en temps jugé opportun, a pour sa part respecté l'ordonnance. Les policiers voulaient suspendre les patrouilles pendant une heure en ne répondant qu'aux appels d'urgence, ainsi qu'ils l'avaient fait en 1993.

Mais dans certains services de police municipaux — 60 % de l'effectif total de la fédération, selon son président —, les patrouilles ont effectivement été annulées pendant une heure en matinée, sans qu'on ne rapporte toutefois d'incidents.

« C'est une action concertée qui normalement est un moyen de pression, qui peut être considérée comme une grève illégale », a indiqué le porte-parole du Conseil des services essentiels, Denis Lalonde. « Le Conseil va sûrement enquêter pour voir les préjudices qui ont été causés s'il y en a eu. »

Le porte-parole de la Coalition, Gilles Charland, qui est venu haranguer les troupes devant l'hôtel

de ville de Montréal peu avant la fin du débrayage, vers midi, n'a fait que peu de cas de l'intervention du Conseil. « Je ne les ai pas vues, les ordonnances, mais on a toujours dit que ce qui, pour nous, est immoral peut être aussi illégal quant à nous. »

Évaluant à 18 000 le nombre des participants aux moyens de pression, dont 15 000 dans la région métropolitaine, M. Charland a averti Lucien Bouchard que d'autres actions allaient suivre s'il dépose le projet de loi qui instaure un arbitrage obligatoire. « S'il s'avise de jouer au dictateur, on va le combattre à tous les instants », a lancé M. Charland.

Ce dernier estime que les parties sont « dans la bonne voie », avec 40 % de conventions réglées ou en voie de l'être, et il demande à Québec de laisser courir la libre négociation. « Il y a eu tout le psychodrame avec l'UMQ qui a duré sept mois pour une entente de trois pages, et on nous demande en deux mois de signer 600 conventions collectives », déplore le syndicaliste.

Mais à Québec, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a réitéré l'intention de son gouvernement de déposer son projet de loi, vraisemblablement mercredi.

« Il faudra bien que tout le monde réalise une contribution équitable à la réduction du déficit du Québec et des dépenses municipales », a-t-il déclaré, mettant aussi en garde les syndiqués contre des débrayages illégaux qui pourraient leur valoir des sanctions.

Affirmant pour sa part que les moyens de pression exercés hier constituaient « un manque de respect envers les citoyens », le président de l'Union des municipalités



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

À Montréal, l'administration a évalué à environ 75 % la participation des cols bleus et blancs au débrayage. À la CUM, on parlait de 75 à 80 %.

du Québec (UMQ), Mario Laframboise, a soutenu qu'une loi spéciale était indispensable. « Ils sont tellement protégés par les lois qu'il n'y a qu'une loi spéciale qui peut permettre la récupération », dit-il.

Après avoir mené un sondage exhaustif, l'UMQ a annoncé hier que seulement 27 % des conventions collectives étaient effective-

ment signées. « C'est pas beaucoup », note M. Laframboise. « La majorité des villes ont escompté le 6 % dans leur budget. Plus on retarde et plus on perd de l'argent, et plus on aura de la misère à payer les factures. »

À Montréal, l'administration a évalué à environ 75 % la participation des cols bleus et blancs au dé-

brayage. À la CUM, on parlait de 75 à 80 %. Aucun employé de la STCUM n'y a participé. À la STRSM, le débrayage d'une heure des employés d'entretien n'a eu aucun impact sur le service. Tant à la CUM qu'à la STRSM, on faisait savoir hier qu'on n'avait pris aucune décision quant à la possibilité de sévir contre les grévistes.

« Heureusement, il n'y a pas eu de feu », dit Noushig Eloyan

GILLES GAUTHIER

À Montréal, tous les pompiers et entre 70 et 75 % des 8000 cols bleus et cols blancs ont suivi hier matin le mot d'ordre de débrayage temporaire et la Ville n'exclut pas la possibilité d'imposer des sanctions et d'utiliser des recours juridiques. Ceux qui ne se sont pas présentés au travail ne seront pas rémunérés.

Pendant une heure, « les casernes se sont vidées », a déclaré la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, qui a ajouté qu'« heureusement, il n'y a pas eu de feu ». Sirènes hurlantes, les pompiers ont manifesté au volant des camions devant les résidences d'élus municipaux, dont celle de M^{me} Eloyan, en bloquant des carrefours importants ou en obstruant l'accès à certains garages de la STCUM, a précisé le directeur du Service du personnel, Michel Brousseau.

Ce dernier a reconnu que les services essentiels avaient été maintenus par les cols bleus, dont ceux qui s'occupent de l'approvisionnement en eau potable.

Pendant trois heures, presque tous les préposés au stationnement n'ont pas distribué de contraventions, 95 % d'entre eux ayant suivi le mot d'ordre selon la Ville. Les opérations de déblaiement des rues et trottoirs ont été interrompues et 35 agents de prévention du service des incendies n'ont pas effectué d'inspections. Parmi les autres services municipaux affectés figure la Sécurité du revenu, la Ville administrant au nom du gouvernement l'aide sociale sur son territoire.

A certains endroits, selon M^{me} Eloyan, « des gens qui faisaient du piquetage sont entrés dans les édifices de la Ville pour intimider des employés qui s'étaient présentés à leur travail ».

Elle a qualifié les débrayages de « totalement inacceptables et dé-

plorables » et à dit espérer qu'ils ne nuiront pas aux négociations sur la diminution de 6 % de la masse salariale des employés municipaux, qui a provoqué les manifestations.

Selon la gravité des gestes qui ont été faits, la Ville décidera si elle imposera des sanctions disciplinaires.

La présidente rappelle que ces grèves étaient illégales et que le Conseil des services essentiels avait rendu avant-hier soir une décision interdisant un débrayage. « Nous avons des recours juridiques et nous évaluerons, cas par cas, la possibilité de les utiliser. »

Interrogé sur l'état des négociations, M. Brousseau a déclaré laconiquement et sans enthousiasme que « nous étions toujours en pourparlers hier (mardi) et des contacts s'établissaient ».

Il rappelle que la récupération des 6 % des coûts de main-d'œuvre est rétroactive au 1^{er} janvier dernier. « Plus le temps passe, plus le montant augmente. »

Les effectifs renforcés de la SQ n'ont pas eu à intervenir

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les effectifs renforcés de la Sûreté du Québec à travers la province à cause du mouvement de grève d'une heure déclenchée par la Coalition des syndicats des secteurs municipal et des transports n'ont pas eu à intervenir.

« Tout s'est déroulé dans le calme et dans l'ordre. Notre centre de coordination des mesures d'urgence à Montréal ferma bientôt. En province, plusieurs centres d'opération locaux sont déjà fermés », a souligné, vers 11 h, le capitaine Richard Bourdon, des affaires publiques de la SQ.

À Varennes, 11 autobus ont laissé descendre leurs passagers, qui ont marché devant le bureau de comté du ministre des Finances, Bernard Landry. Postés pas très loin, des policiers provinciaux ont regardé les employés

municipaux, qui sont repartis paisiblement après leur manifestation.

Le président de la Fédération des policiers de Québec, Michel Martin, a déclaré que le mot d'ordre avait été suivi à la lettre et que tout s'était déroulé sans aucun problème.

À l'exception du SPCUM, tous les autres corps policiers municipaux ont des ententes pour le recouvrement du fameux 6 % n'ont pas été signées sont demeurés dans leur poste entre 8 h 30 et 9 h 30. Il ne répondaient qu'aux appels d'urgence.

Des ententes sont intervenues dans 18 % des corps de police municipaux, tandis que 30 %, les pourparlers sont très avancés. Ils ont toutefois été suspendus dès l'annonce du projet de loi d'exception, a dit M. Martin.

Une bruyante manifestation devant l'hôtel de ville de Laval



Pendant plus d'une heure et demie, ce fut devant l'hôtel de ville de Laval un concert strident des sirènes et des klaxons de plusieurs dizaines d'autos de la police municipale, des camions de pompiers et d'autres véhicules.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Une bruyante manifestation s'est déroulée devant l'hôtel de ville de Laval où, pendant plus d'une heure et demie, 40 autos de la police municipale, gyrophares en action, et 12 autres banalisées ont fait hurler leurs sirènes, accompagnées des klaxons stridents de 10 camions de pompiers. Après la manifestation, la Ville a déposé une plainte au Conseil des services essentiels.

Le président de la Fraternité des policiers de Laval, André Nadon, explique que cette manifestation avait deux buts : suivre le mot d'ordre de la Coalition des employés municipaux et s'opposer au maire Gilles Vaillancourt.

Même si le syndicat des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) a signé un protocole d'entente pour la reprise des négociations, il était représenté lors de cette manifestation. Sept autobus de la Société étaient stationnés devant l'hôtel de

ville. « Nous sommes venus par solidarité », a précisé le président du syndicat, Denis Martel.

Les policiers venus manifester avaient entrepris leur quart de travail à 8 h. La manifestation s'est terminée à 9 h 30.

Selon André Nadon, les policiers ont répondu aux appels d'urgence. « Une auto avait été laissée dans le secteur est et pour l'ouest toutes les autos étaient disponibles », a-t-il précisé.

Le directeur du Service de protection des citoyens, Jean-Pierre Gariépy, n'est pas du même avis. « Nous avons fait deux appels d'urgence sur les deux canaux et personne n'a répondu. Ce sont des inspecteurs qui se sont rendus sur les deux scènes. Les pompiers ont mieux agi en laissant des appareils dans leur secteur », a souligné M. Gariépy.

Quant à la possibilité de mesures disciplinaires, M. Gariépy a dit : « Pour le moment, ma première préoccupation est la sécurité des ci-

toyens et c'est pour cette raison qu'une plainte a été déposée au Conseil. Pour le reste, il faut prendre en considération qu'il s'agissait d'un mouvement provincial. Cette manifestation s'est déroulée dans l'ordre malgré le désordre qu'elle a pu entraîner. »

D'autre part, les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des policiers de Laval sont rompues depuis mercredi de la semaine dernière. « Ils veulent nous enlever un bras et une jambe et ne rien nous donner en retour. Ils sont de mauvaise foi », soutient M. Nadon.

Pour sa part, M. Gariépy demeure optimiste et il croit à une reprise des pourparlers pour bientôt. « Le syndicat a quitté sans claquer la porte », a-t-il dit.

Invité à commenter la manifestation devant l'hôtel de ville, le maire Vaillancourt a dit que les dirigeants syndicaux étaient bien mieux de garder leurs énergies pour négocier au lieu de les gaspiller ainsi.

Montréal métro

Malgré son déficit, Montréal a la cote !

MICHÈLE OUMET

Même si Montréal a déposé, le 25 novembre dernier, un budget déficitaire qui affiche un trou de 125 millions, les grandes firmes de notation financière sourcilent à peine. Certes, elles suivent avec beaucoup d'intérêt et de sérieux la situation financière de la Ville mais, pour l'instant, il n'est pas question de toucher à la cote de solvabilité.

En fait, l'état des finances de la Ville de Montréal n'émeut guère Moody's, Standard & Poor's et CBRS (Canadian bond rating service).

En 1995, Moody's a abaissé la cote de Montréal d'une coche, la faisant passer de A1 à A2.

« La cote actuelle, A2, répond à nos inquiétudes, a expliqué la vice-présidente de la firme new-yorkaise, Debra Roane. Nous surveillons la situation de très près, mais il n'est pas question de diminuer de nouveau la cote. »

Le manque à gagner de 125 millions n'est pas techniquement un déficit, a-t-elle ajouté. Il y a un montant de 53 millions qui pourrait être comblé par le gouverne-

ment du Québec et la Ville devrait éponger une partie de son déficit en concluant des ententes avec ses syndicats.

— Pourquoi la cote a-t-elle baissé en 1995 ?

— Il y avait une pression à la hausse sur les dépenses et, en même temps, le taux de la taxe diminuait, a répondu Mme Roane. Le fardeau de la dette devenait trop lourd pour mériter la cote A1.

Une cote de solvabilité permet d'évaluer la solidité d'un emprunteur. Plus la cote est élevée, plus l'emprunteur est fiable. Une cote AAA représente le nec plus ultra.

Chez Standard & Poor's, on affiche une prudente neutralité. La cote de Montréal, A+, n'a pas été changée depuis 1984. Même si A+ est considérée comme une cote tout à fait respectable, voire enviable, Montréal se classe tout de même derrière la plupart des grandes villes canadiennes et européennes (voir tableau).

« Nous prenons la situation de Montréal au sérieux, mais nous ne paniquons pas, a affirmé Valerie Blair, directrice du secteur public chez Standard & Poor's. Nous savons qu'il y a un déficit, mais il

peut être résorbé. Montréal a toujours eu des budgets équilibrés par le passé et le déficit actuel est tout à fait inhabituel. Nous voulons éventuellement parler avec les autorités de la Ville et voir quels sont leurs plans, mais, pour l'instant, il y a beaucoup d'incertitudes. Montréal et Québec discutent pour réduire les dépenses de 6 % et le budget provincial n'a toujours pas été déposé. »

Moody's et Standard & Poor's sont les deux firmes de notation de crédit les plus importantes en Amérique.

Quant à la torontoise CBRS, elle est plus pessimiste. « Montréal a une cote A+, mais avec une perspective négative », a précisé le directeur général, Ihor Kots.

— Négative ?

— Montréal a connu une importante baisse de son rôle d'évaluation, la masse salariale est imposante, les plannings d'emplois contraignants et les dépenses élevées.

Par contre, a-t-il nuancé, Montréal commence à voir la lumière au bout du tunnel. Il y a une reprise dans la vente des maisons, la construction et le secteur manufacturier.

Cotes de solvabilité
(de la plus forte à la plus basse)

Villes	Côte	
Ottawa-Carleton	AAA	
Vancouver	AAA	
Paris(France)	AAA	
Toronto	AA+	
Stockholm (Suède)	AA+	
Winnipeg	AA-	
Madrid (Espagne)	AA-	
Milan (Italie)	AA	
Edmonton	AA	
Calgary	AA	
Rome (Italie)	AA-	
San Francisco (USA)	AA-	
Montréal	A+	
Communauté urbaine de Montréal	A+	
Boston (USA)	A+	
New-York(USA)	BBB+	
AAA (très forte)	A+	BBB
AA+	A	BBB-
AA	A-	BB+
AA-	BBB+	etc.
		CC (très faible)

Source: Standard and Poor's, janvier 1998

Source: Standard and Poor's, janvier 1998

Infographie La Presse

Présidence de la CUM : le front commun des maires de banlieue s'effrite...

MARTIN PELCHAT

Des divisions apparaissent au grand jour entre maires de banlieue à propos du sort de la présidence du comité exécutif de la CUM, Mme Vera Danyluk.

Mardi soir, le conseil municipal de Saint-Laurent a voté à l'unanimité en faveur d'une résolution recommandant le renouvellement du mandat de Mme Danyluk.

Présentée par le chef de l'opposition, Alan DeSousa, la résolution a obtenu l'appui du maire Bernard Paquet, qui défiera donc le mot d'ordre de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (CMBM), lors de la séance du 18 février du conseil de la CUM.

« Mme Danyluk a fait une bonne job », juge M. Paquet, qui estime de plus qu'il serait « prématuré » de se lancer dans une réforme de la CUM. « Si on veut modifier la structure de la CUM, que les partenaires s'assoient ensemble et qu'on décide d'un plan commun », dit-il.

Le chef de l'opposition, Alan DeSousa, déplore de son côté que la conférence ait mijoté son projet sans en informer préalablement les conseils municipaux.

C'est par la double majorité Montréal-banlieue que le renouvellement du mandat de Mme Danyluk devra être approuvé la semaine prochaine. Mais comme le vote est pondéré en banlieue en fonction de la population, certains pèsent plus que d'autres. Ainsi en est-il de Saint-Laurent, qui compte pour 74 voix, devancé seulement en importance par Montréal-Nord (82 voix).

La Conférence des maires veut donner plus de responsabilités au directeur général de la CUM et transformer la présidence du comité exécutif en poste à temps partiel, occupé par un élu.

Des conseillers municipaux de Montréal croient que plusieurs maires de banlieue appuieront Mme Danyluk si un vote secret est demandé. On sait déjà que huit maires sur 27 ont voté contre le projet de la CMBM il y a deux semaines.



Bernard Paquet

Des étudiants occupent les bureaux du CPQ

DENIS ARCAD

Soixante et onze manifestants ont été arrêtés, sommés de comparaître, puis relâchés pour la plupart, après avoir occupé durant 12 heures les locaux du Conseil du patronat du Québec, rue University.

Ils seront tous accusés de méfait et certains d'entre eux, de voies de fait par intrusion, a déclaré le sergent Daniel Pellerin, de la police de la CUM, qui a indiqué que le CPQ avait demandé l'expulsion à 23 h hier. Au moins deux manifestants ont été gardés par la police.

Les étudiants avaient voté durant la journée de passer la nuit au CPQ. Mais contournant les portes barricadées, les policiers ont scindé un mur pour s'introduire dans les bureaux.

Pendant l'occupation, certains étudiants ont potassé tous les dossiers qu'ils ont trouvés dans les classeurs du CPQ. On aurait dit une bibliothèque, une semaine avant les examens. Mais presque tout le monde a pris une pause pour écouter l'émission de dessins animés *Les Simpsons*, sur le téléviseur placé dans le bureau du président.

« On exige du gouvernement fédéral qu'il revienne aux niveaux de financement des universités de 1993, lorsque Jean Chrétien a pris le pouvoir, a affirmé Benoît Renaud, de la Fédération canadienne des étudiants. Depuis qu'il est arrivé, le fédéral a baissé ses subventions de 2,2 milliards. Ça met les universités dans une situation de dépendance envers les grosses compagnies, qui financent juste ce qui est payant pour elles. »

Avant de commencer leur occu-



Erin Runion, étudiante en sciences religieuses, a récité une bruyante messe lors de son arrestation.

pation dans un climat bon enfant, les étudiants ont laissé partir les deux seuls employés présents, ont empilé meubles et classeurs pour bloquer tous les accès et se sont installés. Au même moment, une manifestation d'appui d'environ 500 autres étudiants se tenait en face de l'édifice.

Les préoccupations des jeunes — plusieurs avaient emmené des notes à étudier — n'ont rien de la rigolade. Les étudiants qui sont entrés hier dans les bureaux vacants du président intérimaire du CPQ, Sébastien Allard, disent avoir peur de se diriger vers un grand vide.

« Mon père est en Colombie et

ma mère se débrouille seule avec 13 000 \$ par année, a dit Nicole Pino, 19 ans, de Montréal. Alors moi, je me débrouille à peu près sans aide depuis 1994. Je suis seulement en deuxième année d'anthropologie à l'Université de Montréal et j'ai déjà 5000 \$ de dettes scolaires. Je ne suis pas trop mal parce que les parents de mon copain paient son appartement. Mais je ne sais pas ce que je vais faire pour arriver et j'ai plusieurs amis qui songent à lâcher. »

Pourquoi le Conseil du patronat ? Ils n'ont même pas de président... « Peu importe qui va être le nouveau, il va dire exactement la

même chose que l'ancien et celui d'avant. Le CPQ, ça représente toutes les politiques auxquelles on s'oppose », dit Félix Lapan, qui étudie l'histoire à l'UQAM.

Une bonne partie des étudiants sur place sont plutôt sages, ont un look sérieux. Comme Paul-André, 18 ans, étudiant au cégep de Maisonneuve, qui a fait adopter hier une résolution antigraffiti. La faction radicale, si on peut dire, avait barbouillé toutes sortes de slogans sur les murs d'un bureau. « On leur a demandé d'arrêter ça et on a voté pour ne plus en faire. On a nettoyé le dégât. On est ici pour protester, pas pour vandaliser. »

SÉANCES D'INFORMATION

Programmes de 2^e cycle:
M.B.A., M.Sc. et D.E.S.(gestion)

M.B.A.

Depuis plus de 25 ans, le MBA-HEC forme des gestionnaires reconnus pour leurs capacités d'analyse, de synthèse et de prise de décision. Formation ancrée dans l'action, portée internationale, intégration de la technologie et très vaste choix de cours de spécialisation figurent au nombre de ses avantages distinctifs. MBA intensif (54 semaines), ou MBA en action (sur 3 ans).

M.SC. (MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE LA GESTION)

Avec 11 champs de spécialisation, la M.Sc. forme des spécialistes de haut calibre recherchés pour leur niveau élevé d'expertise, comme en atteste le taux de placement qui avoisine 100 % année après année. Programme offert à temps complet ou partiel (de jour seulement).

D.E.S.(GESTION)

Ce programme vise à donner aux bacheliers de toutes les disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience de travail, une compréhension globale du fonctionnement des organisations et de l'économie. Programme souple et court (30 crédits), offert à temps complet ou partiel.

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

(514) 340-6151
http://www.hec.ca

NE MANQUEZ PAS NOS
SÉANCES D'INFORMATION

SHERBROOKE
le 16 février
Hôtel Delta, salon Rivière Coaticook

TROIS-RIVIÈRES
le 17 février
Hôtel Delta, salon Vieux-Port

QUÉBEC
le 18 février
Québec Hilton, salon Villera

* Stand d'information de 16 h à 20 h
Séance d'information à 18 h

MONTRÉAL
ÉCOLE DES HEC

M.B.A. : le 18 février, à 18 h
Amphithéâtre IBM

M.Sc. : le 19 février, à 18 h
Salle Banque de développement
du Canada

D.E.S.(gestion) : le 26 février, à 18 h
Salle Banque de développement
du Canada

HEC

THE
NORTH
FACEMOUNTAIN
HARD
WEAR

Patagonia

chlorophylle
h. tech.VENTE
FIN DE SAISON
12 au 15 février 1998

40 à 50%

sur les
collections hiver 97-98 :
Vêtements, sacs à dos,
sacs de couchage,
bottes et skis.

Montréal : 1647, St-Denis (métro Bern-UQAM) 849-4100
Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O. 681-8030
Brossard : 8025 boul. Taschereau 462-3389
Visitez notre site WEB : www.d4m.com/aventurier

L'AVENTURIER

Le père putatif de Joe Noyes, leucémique, refuse de l'aider

MARIE-CLAUDE GIRARD

Atteint de leucémie, Joe Noyes désespère de pouvoir entrer en contact avec les quatre demi-sœurs qui pourraient peut-être lui sauver la vie par un don de moelle osseuse. Celui qu'il dit être son père biologique, un résident de Montréal, ne reconnaît pas sa paternité et refuse toujours d'en parler à ses filles, malgré l'intervention récente du prêtre de sa paroisse.

À la demande d'un prêtre d'Ottawa, François Baril, de la paroisse Saint-François-d'Assise, dans l'est de Montréal, a rencontré mardi le présumé père biologique pour lui parler à son tour de la situation de M. Noyes.

Tout comme le religieux, l'homme de 68 ans refuse de faire tout commentaire. Il a toutefois confirmé hier que le prêtre l'avait rencontré au sujet de M. Noyes. Mais sa position n'a pas changé. Il ne veut toujours pas en parler à ses filles.

Le temps presse pour M. Noyes. Depuis que sa leucémie a été dia-

gnostiquée, il y a deux ans, il n'a pu trouver de donneur compatible dans les banques de moelle internationales. « J'ai peur d'être près de la fin. »

S'il refusait au départ d'identifier son père pour lui laisser « la liberté d'agir », il ne craint plus les poursuites. D'ailleurs, un quotidien d'Hamilton, où il habite, a publié le nom du présumé père biologique au lendemain de Noël. Mais il se sent maintenant trop faible pour se rendre à Montréal comme il projetait de le faire.

« Si elles disaient non, je vivrais avec cela. Mais vis-à-vis de mes enfants, je ne peux pas me permettre de ne pas aller jusqu'au bout. » De plus, même si les demi-sœurs acceptaient de passer un test sanguin, il n'est pas sûr que leur moelle serait compatible. Père de trois enfants de 10 à 14 ans, M. Noyes a lancé un avis de recherche dans La Presse, en octobre dernier.

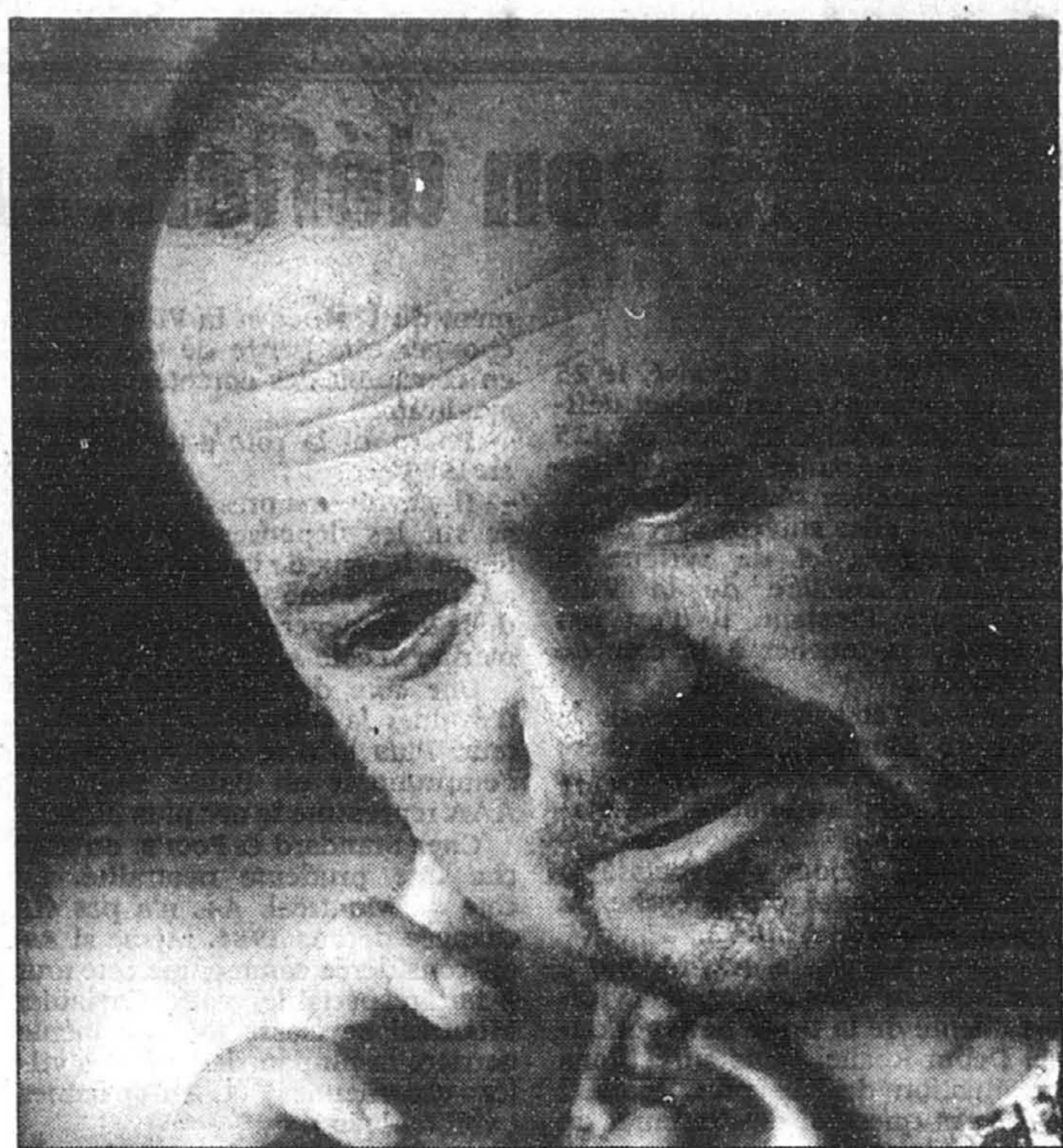
Il a parlé hier avec le prêtre qui a rencontré son père biologique. « Il connaît sûrement le nom des filles,

mais il préfère ne pas s'en mêler », dit-il.

En décembre dernier, la députée d'Hamilton-Est et ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a offert son appui à M. Noyes. D'après le Hamilton Spectator, elle aurait demandé à un membre de son personnel d'effectuer des recherches pour retracer les parentes de M. Noyes. Pour l'instant, ces démarches n'ont pas porté fruit.

Propriétaire d'un duplex situé à l'est du pont-tunnel Louis-H.-La-Fontaine, le père présumé est francophone « de souche ». Il s'est marié en 1958 à une Québécoise francophone. Il aurait rencontré la mère biologique de M. Noyes il y a 45 ans, alors qu'il travaillait à Hamilton. L'automne dernier, il avait déclaré à La Presse qu'il ne voulait pas « imposer des frais » à ses filles. « Quand bien même il viendrait à Montréal, ça ne changera rien. »

La mère biologique est formelle : le résident de Montréal est bel et bien le père de Joe Noyes.



Atteint de leucémie, Joe Noyes désespère de pouvoir entrer en contact avec ses demi-sœurs.



Escort LX berline 98

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE



Vos concessionnaires Ford et vos
concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca



- Moteur de 2L, 110 ch
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux sacs gonflables
- Freins assistés
- Radio AM/FM stéréo avec haut-parleurs haut de gamme
- Sécurité enfants aux portes arrière
- Vitres teintées
- Banquette arrière à dossier divisé repliable 60/40

229 \$*
par mois
LOCATION 36 MOIS

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Obtenez un rabais supplémentaire de 750 \$. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

*AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS. Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances, transport (660 \$) et taxes en sus. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 54 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

Saisie de cannabis

Les policiers de la section des stupéfiants du centre opérationnel sud de la police de la CUM ont saisi hier soir 203 plants de cannabis, d'une valeur de près de 400 000 \$, dans un entrepôt du 1450A, rue Gladstone, dans le parc industriel de Ville-Émard.

Les plants — il semble que c'était la seconde récolte depuis septembre — séchaient sur une corde à linge.

Aucune arrestation n'a été effectuée, mais des suspects ont été identifiés. Selon le SPCUM, la serre hydroponique appartenait aux mords des Rock Machine.

Deux Mexicains avouent avoir tué une Ontarienne

Reuter
GUADALAJARA

Deux jeunes hommes ont admis avoir assassiné une dame âgée de l'Ontario dans l'État de Jalisco, a annoncé hier un porte-parole du procureur de cet État de l'ouest du Mexique.

Lino Gonzalez, du bureau du procureur général de Guadalajara, a dit que les deux hommes, âgés de 18 et 21 ans, ont avoué avoir tué Hedy Thurston, 72 ans, dans un centre de villégiature fréquenté par des retraités nord-américains.

Les deux jeunes hommes ont expliqué avoir voulu voler l'auto de M^{me} Thurston. « Ils disent l'avoir assassinée pour faire disparaître tous les éléments de preuve », a ajouté le porte-parole.

M^{me} Thurston était portée disparue depuis deux semaines de son domicile à Chapala, un village où réside quelque 6000 personnes de nationalités américaine et canadienne.

Le corps de M^{me} Thurston a été retrouvé la fin de semaine dernière dans un fossé. La police a révélé qu'elle avait été étranglée.

Arciresi ne plie pas : 621 enfants devront changer d'école dans l'Est

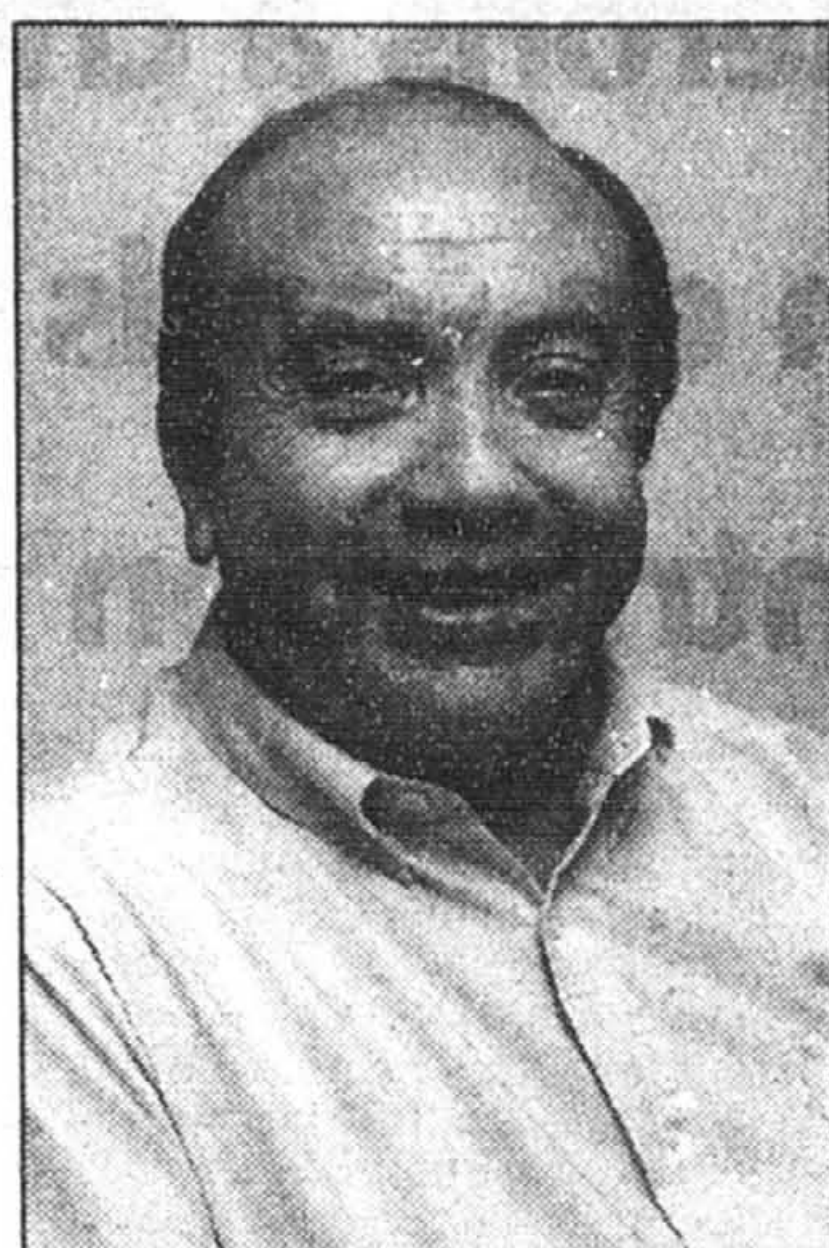
MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La révolte d'une soixantaine de parents n'aura pas fait plier Vincent Arciresi : 621 enfants devront changer d'école en septembre prochain pour venir grossir les rangs — et les budgets — de la commission scolaire francophone de l'Est.

« Ce sera une douche froide, mais je vous jure que j'ai pris la décision qui causera le moins de torts possible. Ce ne serait pas juste de pénaliser des milliers d'autres personnes pour vous satisfaire », leur a répété hier soir le président de la commission scolaire Jérôme-Le Royer, qui préside aussi le conseil provisoire de la future commission linguistique.

Un peu plus tôt, M. Arciresi avait expliqué à *La Presse* qu'il risquait de perdre 4000 \$ ou 5000 \$ de subvention pour chaque élève qui dédaignerait sa commission, en plus de rater sa chance de « rapatrier » des enseignants.

« De nos jours, on protège l'économie plus que nos enfants », s'est indigné un parent de l'école primaire Tétreaultville, tandis



PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Vincent Arciresi

qu'un autre invitait la salle à boycotter la commission de l'Est.

« Vous nous obligez à séparer les frères et les sœurs, c'est très difficile », a aussi déploré Leslie Koren, qui ne comprend pas pourquoi le conseil évite le déménagement aux seuls élèves de deuxième cycle (4^e à 6^e année ou 3^e à 5^e secondaire) ainsi qu'à ceux qui fréquentent des écoles spéciales (soit 2379 enfants sur 3000).

La présidente du comité de pa-

rents de l'école primaire Montrose, Francine Vézina, annonçait pour sa part que les deux établissements se ligueraient pour faire bouger la ministre de l'Éducation.

« Je me sens très à l'aise avec ça. C'est elle qui a fait la loi et qui dit que les enfants doivent aller en classe dans leur quartier, pas moi », assurait plus tôt M. Arciresi.

« Ce qui est absurde dans le cas de Montrose et de Tétreaultville, c'est que leur clientèle est presque exclusivement composée de nos enfants. Ces écoles sont vouées à disparaître. Pourquoi ne pas faire l'intégration maintenant ? » renchérit le secrétaire général de Jérôme-Le Royer, Pierre Desjardins.

De leur côté, les parents soulignent que les conseils provisoires des quatre autres commissions linguistiques (qui remplaceront l'an prochain les huit commissions confessionnelles actuelles), ont trouvé le moyen de s'entendre afin d'assurer une transition en douceur pour tous leurs élèves.

« Les (226) cas de Tétreaultville et Montrose ne tombent pas automatiquement sous le coup de l'entente, admet M. Desjardins, mais ça ne veut pas dire qu'ils devront tous changer d'école. Pour certains, on peut faire une exception pour des raisons humanitaires. »

Querelle sanglante à St-Gabriel

Un homme de 20 ans est maintenant en vie artificiellement au Centre hospitalier régional de Lanaudière, à la suite d'une violente querelle l'ayant opposé au conjoint de son ex-amie de coeur, en début d'après-midi hier à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Selon l'enquête menée par la Sûreté du Québec, la jeune femme, dont l'âge et l'identité n'ont pas été divulgués, s'est rendue, en compagnie de son ami actuel, chez son ancien conjoint, au 191, rue Maskinongé, afin de demander à celui-ci de garder leur jeune enfant. Il semble que le père refusait systématiquement de répondre aux appels téléphoniques de son ex-amie.

Après s'être apostrophés devant la résidence, les deux hommes en sont venus aux coups, devant la mère et le bambin. Le conjoint, un homme de 28 ans, a asséné plusieurs coups de barre de fer à son adversaire — qui l'avait lui-même frappé avec une pelle — avant de prendre la fuite. Appelés sur les lieux par des témoins, les ambulanciers ont transporté la victime au CHRDL, où elle est maintenue en vie pour fins de don d'organes.

Le conjoint de la jeune femme a lui-même appelé la SQ, qui l'a épinglé à son domicile de la rue Guindon. L'agresseur a lui aussi été amené au CHRDL et est détenu pour interrogatoire.

JONC ANNIVERSAIRE à diamants
25 pts 14K
239\$

PLUS DE 100 MODÈLES DE JONC ANNIVERSAIRE À DIAMANTS à partir de 149\$

BOUTIQUE le roy

Une seule adresse : 7139, rue Saint-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal **277-3127**

loto-québec résultats

Tirage du 98-02-11

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
769729	214115
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
839895	816949
10 000 \$	100 000 \$

NUMÉRO BONI Ces 5 numéros gagnants sont décomposables

184118
25 000 \$

25 lots bonis de 1 000 \$ chacun (numéros non décomposables)

027499	298235	763735
027681	336467	840490
120085	438275	856999
142076	477192	858625
145067	518155	874467
178017	590613	950024
251778	605946	957712
262726	633218	991195
291684		

Prochains lots bonis : le mercredi 12 novembre

649 Tirage du 98-02-11

2 13 19 32 38 47

Numéro complémentaire : **5**

419 Tirage du 98-02-11

17 25 28 29 32 41

Numéro complémentaire : **9**

GAGNANTS **LOTS**

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	9	500,00 \$
4/6	894	50,00 \$
3/6	19 077	5,00 \$

Ventes totales : **563 652,50 \$**

PANCO Tirage du 98-02-11

1 5 7 9 15

18 25 29 31 38

37 38 40 41 43

44 49 51 52 59

NUMÉRO 004981

Extra Tirage du 98-02-11

3 4

424 8636

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La la la la
c'est à ton tour
de te laisser parler...
gratuitement!

clearnet
scp
numérique

20\$ par mois
100 minutes en tout temps

30\$ par mois
illimité les fins de semaine
+100 minutes en tout temps

C'est votre anniversaire? Alors, laissez-nous vous souhaiter « Bonne fête! » à notre façon en vous offrant tous vos appels locaux gratuits le jour de votre anniversaire. Un autre petit extra du SCP Clearnet qui ne devrait toutefois pas vous faire oublier tous les autres dont vous profitez durant l'année; notre service à la clientèle 24 heures sur 24, notre facturation à la seconde, ainsi que des forfaits mensuels incluant 100 minutes de temps d'appel pour aussi peu que 20\$, ce qui rend le SCP Clearnet beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. Qu'attendez-vous? Le futur est simple.

Appelez le 1 888 CLEARNET® (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants.

Nous vous aiderons à choisir parmi la plus vaste sélection de fonds indiciels au Canada. C'est notre contribution à votre REÉR.



« Grâce à nos frais de gestion

peu élevés, à notre vaste

sélection et à notre service

unique de repositionnement

de portefeuille, nos fonds

indiciels pourraient bien être

le choix idéal pour votre

plan de retraite. »

Yves Fillion,

spécialiste en placements,

Banque CIBC

LE CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE FONDS INDICIELS

Cette année, durant la saison des REÉR, plus de gens découvrent les avantages des fonds indiciels. En plus d'éliminer toutes les incertitudes au sujet de la performance d'un gestionnaire de fonds, ils vous offrent toute l'assurance de savoir que vous obtiendrez un rendement comparable à ceux des marchés. Les fonds indiciels s'ajoutent aux autres fonds mutuels comme alternative intéressante et simplifient grandement vos décisions de placements REÉR, en vous offrant une diversification instantanée. Bien sûr, votre conseiller bancaire personnel CIBC se fera un plaisir de vous parler de nos divers fonds et de vous aider à choisir des produits sur mesure pour votre plan de retraite.

Tout le potentiel de croissance des marchés boursiers et obligataires, à un coût moins élevé.

Les fonds indiciels reflètent la performance des marchés boursiers et obligataires tout en vous faisant bénéficier de frais de gestion moins élevés. Les placements individuels étant achetés et vendus moins fréquemment, vous économisez les frais d'opération et de gestion, laissant ainsi une portion plus importante de votre argent fructifier à l'intérieur de votre REÉR. De plus, pour vous permettre d'économiser davantage, tous les Fonds mutuels CIBC vous sont offerts sans frais d'acquisition.

8 fonds indiciels : la plus vaste gamme qui soit.

La famille des Fonds indiciels CIBC vous offre une gamme de produits plus vaste que toute autre institution financière au pays.

Fonds axés sur le revenu :

- Fonds d'obligations à court terme CIBC*
- Fonds indice obligataire canadien CIBC
- Fonds indice obligataire international CIBC

Fonds axés sur la croissance :

- Fonds indice boursier canadien CIBC
- Fonds REÉR indice boursier U.S. CIBC
- Fonds d'actions U.S. CIBC*
- Fonds REÉR indice boursier international CIBC
- Fonds indice boursier international CIBC

Les portefeuilles de fonds indiciels : pour une diversification de votre REÉR.

La diversification de vos actifs est chose facile grâce à nos sept portefeuilles sur mesure, dont six sont admissibles aux REÉR. Des portefeuilles axés sur le revenu aux portefeuilles très dynamiques, chacun est conçu pour refléter diverses combinaisons d'actifs, selon vos objectifs de placement et votre niveau de tolérance au risque. Votre conseiller bancaire personnel CIBC peut apporter une réelle contribution en vous aidant à déterminer le type de portefeuille qui vous convient le mieux.

Le premier service de repositionnement de portefeuille de fonds indiciels au Canada.

Le Service de repositionnement de portefeuille^{MC} de Fonds mutuels indiciels CIBC permet de suivre l'évolution de votre portefeuille de fonds indiciels et le repositionne automatiquement à chaque semestre, afin que vous conserviez en tout temps une combinaison d'actifs optimale. La Banque CIBC est la première à offrir un tel suivi sur une base continue, permettant à vos fonds indiciels de vous rapporter le maximum.

Appelez votre conseiller bancaire personnel CIBC. Nous voulons contribuer à votre REÉR.

Demandez à votre conseiller bancaire personnel CIBC de vous expliquer comment les Fonds mutuels indiciels CIBC peuvent s'intégrer à votre plan de retraite. En qualité de principale source de fonds indiciels au pays, nous pouvons contribuer davantage à votre REÉR.

Fonds mutuels CIBC 1 800 465-3863

www.cibc.com/francais/

BANQUE
CIBC

VOIR LOIN... UNE TRADITION^{MC}

Inculpé de meurtre non prémédité

MARCEL LAROCHE

Le jeune homme interpellé mardi soir dans un appartement où son copain venait d'être abattu d'un coup de feu, a été formellement inculpé de meurtre non prémédité, hier, au palais de justice de Montréal.

Ezékiel Monuma, 20 ans, identifié à un gang de rue, aurait manipulé l'arme qui a tué Gerry Laurent, 19 ans, un autre membre de cette bande de voyous faisant la pluie et le beau temps dans le nord de la métropole.

C'est un appel fait au 911 pour un coup de feu tiré dans un immeuble résidentiel du 11 772, boulevard Langelier, à Montréal-Nord, qui a amené les policiers de la CUM sur les lieux du drame, vers 22 h 30.

En se présentant à l'appartement 6, les policiers ont rencontré Monuma qui surveillait les ambulanciers d'Urgences Santé affairés à prodiguer les premiers soins à Gerry Laurent, blessé grièvement d'un projectile d'arme à feu à l'abdomen.

Monuma, qui n'habite pas le logis où le drame est survenu devant trois autres témoins, aurait raconté s'être tout d'abord querellé avec Laurent qui le menaçait avec une carabine à canon tronçonné.

C'est en voulant le désarmer qu'un coup de feu est parti et qu'il a vu Laurent s'affaïsser au sol. Malgré des manoeuvres de réanimation, rien n'a pu être fait pour sauver la vie du jeune homme qui a succombé à ses blessures avant son transport à l'hôpital.

En plus d'une carabine à canon tronçonné découverte près de la victime, les policiers ont également trouvé d'autres armes à feu dans le logis servant de lieu de rencontre des jeunes gens.

Comme il y avait mort d'homme, le dossier a aussitôt été transféré au lieutenant-détective Jean-François Martin, de la section des homicides du SPCUM, qui a amorcé l'enquête avec les sergents-détectives Denis Renaud, Michel Bergeron, Guy Bessette et Donald Baron.

En dépit de certaines difficultés à mener leurs recherches, deux témoins du crime ayant fui avant l'arrivée de la police, les enquêteurs ont vite découvert que la victime et son présumé agresseur faisaient partie d'un même gang de rue. Et qu'ils n'étaient pas des inconnus de la police de la CUM, la victime étant en période de probation pour vol tandis que le suspect était également en probation pour voies de fait graves et agression. Il était de plus sous le coup d'une interdiction de posséder des armes à feu.

Écroué depuis son arrestation, Monuma a été accusé du deuxième homicide commis depuis le début de l'année (comparativement à six à la même période en 1997) dans la CUM.

Cathy Carretta morte par strangulation

L'autopsie pratiquée hier sur Cathy Carretta a démontré que la jeune femme de 22 ans, dont le corps a été découvert mardi après-midi dans un chalet du chemin des Cascades, à Saint-Charles-de-Mandeville, dans la région de Lanaudière, est morte par strangulation.

L'enquête policière a aussi révélé que la victime a été assassinée dans la maison qu'elle partageait avec son père, au 6, place d'Avignon, à Laval.

Quant à Jean-Paul Gerbet, un immigrant de 32 ans d'origine française vivant au Québec depuis un an, il a été formellement inculpé, hier, du meurtre prémédité de son ex-amie de coeur, au palais de justice de Joliette.

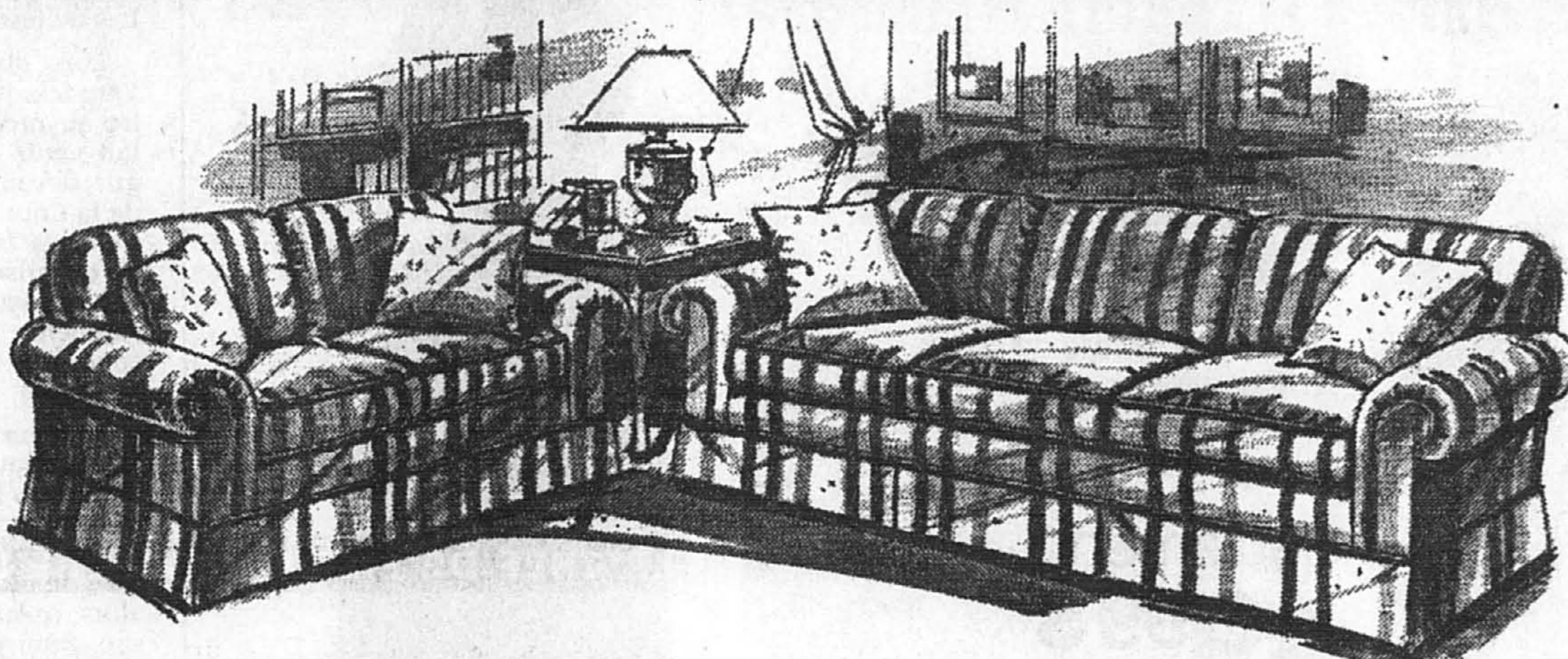
Fraser célèbre ses 118 ans de commerce de meubles de qualité
Venez profiter de notre

SOLDE D'ANNIVERSAIRE

Des économies de 20 % à 50 % - et même parfois plus - sur des milliers d'articles provenant des quatre coins du monde.

FESTIVAL DES ÉCHANGES

CHANGEZ VOS VIEUX MEUBLES, SOYEZ CHARITABLE ET ÉCONOMISEZ !

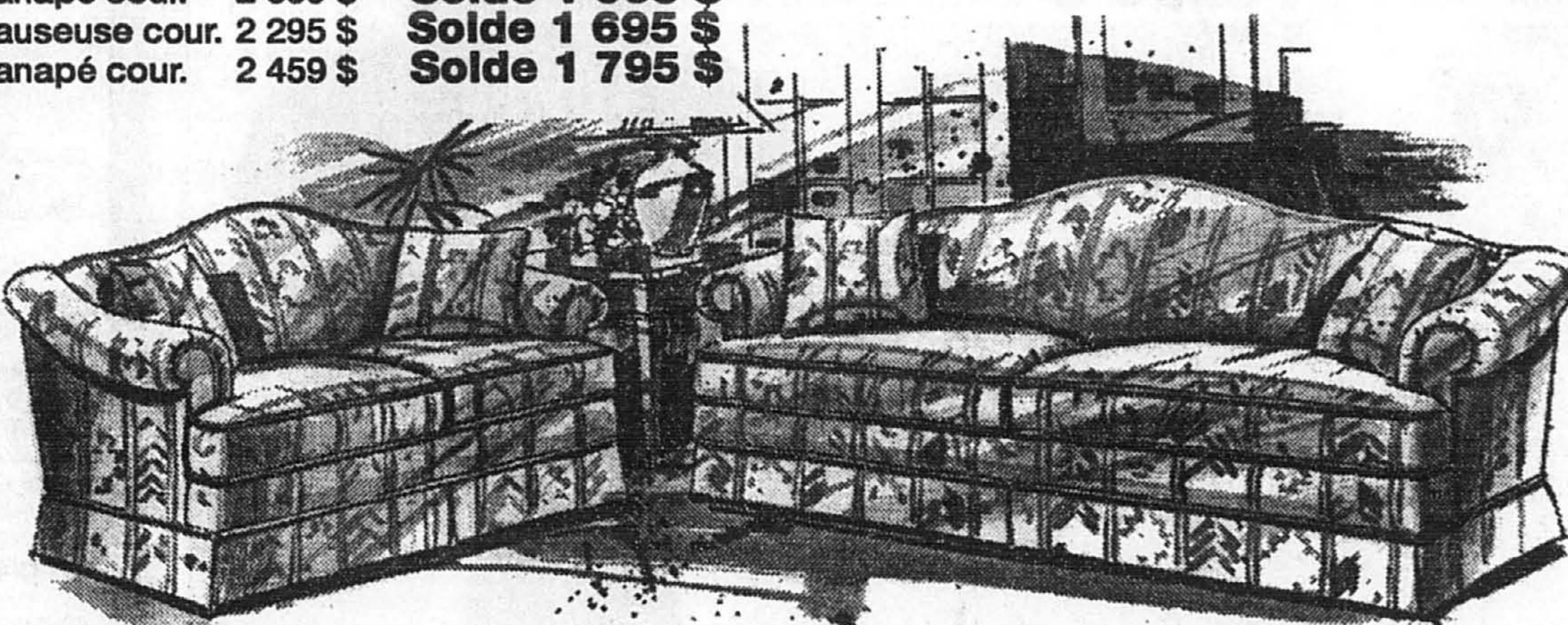


Choix de 6 modèles différents de canapés, causeuses et fauteuils, et plus de 365 tissus. Tous sont faits de bois franc séché au four et de ressorts fixés à la main en 8 points. L'armature et les ressorts sont garantis à vie.

Prévoir 10 à 12 semaines pour la livraison.

NOTE : Pour vous éviter le tracas d'avoir à vous débarrasser vous-même de vos vieux meubles, nous les emporterons au moment de la livraison de vos nouveaux meubles et nous les donnerons à des organismes de charité comme l'Armée du Salut ou la Société-Saint-Vincent-de-Paul.

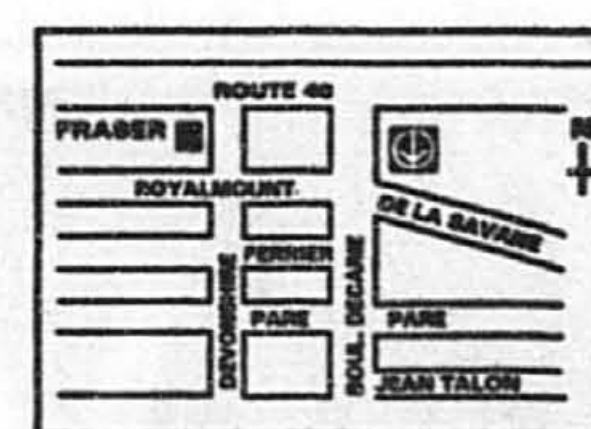
Causeuse cour.	2 529 \$	Solde 1 895 \$
Canapé cour.	2 659 \$	Solde 1 995 \$
Causeuse cour.	2 295 \$	Solde 1 695 \$
Canapé cour.	2 459 \$	Solde 1 795 \$



À l'occasion de notre grand solde semi-annuel, nous vous présentons le festival des échanges et du recouvrement sur mesure. Économisez 200 \$ de plus en nous donnant votre vieux canapé en échange, 100 \$ pour votre vieille causeuse et 50 \$ pour votre vieux fauteuil.

Grand stationnement
Facilités de paiement
Service de décoration
gratuit

Fraser
1880-1998
Galeries de meubles réputés



8300, ch. Devonshire, Montréal Tél. : 342-0050

ARCHAMBAULT

LA PLUS GRANDE MAISON DE PIANOS AU QUÉBEC

PIANOS

passion!

Jusqu'à
40%
de rabais

4 jours seulement
du 12 au 15 février
jusqu'à épuisement des stocks



Baldwin Chickering Wurlitzer Yamaha Archambault

502, rue Sainte-Catherine Est

(514) 849-6201

skiez
sans vider
vos poches

BILLETS JOURNALIERS
DE L'OUVERTURE À LA FERMETURE :
MAXIMUM : 15\$ LA SEMAINE • 22\$ LE WEEK-END.
60\$: PASSE FAMILLE
(2 ADULTES ET 2 ENFANTS)

FORAITS HÉBERGEMENT À PARTIR DE 89\$
POUR 2 PERSONNES
(CHAMBRE, PETIT DÉJEUNER ET SERVICE)



HÔTEL LE CHANTECLER
Centre de congrès et villégiature
POUR INFORMATION ET RÉSERVATIONS :
Montréal : 393-8884
ou 1 800 363-2420
www.lechantecler.com



CONCOURS Du ski plein l'assiette!
12 janvier au 24 février 1998

Vous pouvez gagner un de ces prix :
• **GRAND PRIX**
1 week-end pour 2 pers. - 2 dîners
• 1 séjour St-Valentin pour 2 pers.
• 60 billets journée-ski

VALEUR TOTALE DES PRIX : 2000 \$ (approx.)
Tirages tous les mardis à 17 h

En collaboration avec LE CHANTECLER



A déposer dans les boîtes de concours au
Faubourg Ste-Catherine
1616, Ste-Catherine O.
GUY-CONCORDIA

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____

Les règlements sont affichés sur les boîtes de concours aux entrées du Faubourg.

À qui le petit coeur?

En vente

49⁹⁹\$

Breloque en forme de coeur,
or 10 carats.
Prix cour. 109\$

Seulement

49⁹⁹\$

Pendentif à rubis avec
chaîne, or 10 carats.

Au choix,

49⁹⁹\$

Bague à diamants en filigrane,
boucles d'oreilles ou pendentif
avec chaîne, or 10 carats.

Bijoux fins

Nouveau et exclusif à Eaton.
Bijoux « Diamond Essence »
avec simili-diamants sertis dans
l'or 14 carats.



Bijoux fins en vente dans les magasins Eaton suivants : Centre-ville, Anjou, Pointe-Claire et Laval. Offres en vigueur jusqu'au 14 février.
Bijoux agrandis pour en montrer tous les détails.

Mario Auclair subira son procès pour le meurtre de sa femme à compter du 4 mai

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Condamné à deux ans de prison pour outrage au tribunal vendredi, Mario Auclair subira son procès pour le meurtre prémédité de sa femme à compter du 4 mai, au palais de justice de Laval.

Lors du procès de son neveu, Yannick, lui aussi accusé de meurtre au premier degré, la défense a fait venir Mario pour qu'il témoigne devant le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, et il a refusé. Même si la Couronne réclamait un an de prison, le juge Downs, trouvant grave le refus d'Auclair de se soumettre à une directive de la cour, a prononcé une sentence de 24 mois.

Le meurtre de Guylaine Leblond est survenu le 11 mai 1996, rue Fard, dans le quartier Chomedey, et Mario Auclair a été arrêté dans les heures suivantes. La femme a été tuée de plusieurs coups de couteau alors qu'elle s'apprêtait à quitter son domicile pour se rendre à son

travail comme chauffeur d'autobus à la Société de transport de la CUM.

À la suite d'un long procès, Yannick Auclair, 21 ans, a été reconnu coupable de meurtre prémédité le 10 janvier dernier. Son avocat, Marc Labelle, interjette appel. Des témoins ont soutenu au cours du procès que c'est Mario qui avait demandé à Yannick d'assassiner sa femme.

La conférence préparatoire au procès de Mario Auclair aura lieu le 12 mars. Pour ce qui est du procès, les candidats jurés seront convoqués le 11 mai, puisque les journées précédentes seront consacrées à la preuve de « voir-dire ». Mario Auclair est représenté par Me Jacques Bouchard.

Les enquêteurs dans les deux dossiers sont les sergents-détectives Christian Lafond et Joseph Kardos, de l'escouade des crimes graves de la police de Laval.

Fauteuils inclinables en cuir. Mobiliers de salle à manger.

LIQUIDATION D'ENTREPÔT HAUSER

Tout est en solde !

Rabais jusqu'à 50 %

- Meubles de Solarium articles sélectionnés 1/2 prix
- Verres soufflés à la main 50 %
- Meubles de patio à prix réduit
- Tabourets de bar en solde
- Mobiliers de cuisine à prix réduit
- Fauteuils inclinables en cuir en solde
- Fauteuils rembourrés sélectionnés cour. 169 \$. Solde 135 \$
- Lits en fer jusqu'à 35 % de rabais
- Articles cadeaux exclusifs à prix réduit

Dernière semaine
Ne manquez pas votre chance !

40, Route Transcanadienne
Boul. St-Jean N.
Boul. Pierrefonds

4830, boul. Saint-Jean
(Plaza Saint-Jean Pierrefonds)
620-1310
Ouvert le dimanche

Casiers à vin. Tables d'appoint. Mobiliers de cuisine

VOYAGEZ DANS L'ESPACE POUR 24 MOIS



WINDSTAR GL 1998

AVANTAGES
24
mois
LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE VEHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIERE

- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- 7 passagers
- Jantes en aluminium de 15 pouces
- Freins ABS aux 4 roues

GRUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 357B:

- MOTEUR V6 DE 3,8 LITRES, 200 CHEVAUX
- Volant réglable avec programmeur de vitesse
- Groupe d'équipements électriques
- Siège du conducteur basculant/coulissant
- Glaces unidirectionnelles
- Porte-bagages
- Radio AM/FM stéréo/cassettes
- Groupe éclairage
- Tapis avant/arrière

279\$

par mois

TRANSPORT INCLUS. AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS.

Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus.
Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITE location 24 mois
2995\$	279\$
1995\$	329\$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

★★★★★
La sécurité et votre famille passent avant tout:
Le Windstar est la seule mini-fourgonnette qui a obtenu 5 étoiles, la plus haute mention accordée dans les tests de collision avant du gouvernement américain pour la sécurité du conducteur et du passager avant.



VOS CONCESSIONNAIRES FORD ET VOS
CONCESSIONNAIRES LINCOLN MERCURY
www.acfmq.qc.ca

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Obtenez un rabais supplémentaire de 750 \$. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

*Données de la U.S. National Highway Traffic Administration utilisées en comparant des véhicules dont la différence de poids n'excède pas 226 kg (500 lb).



Montréal métro

Les urgences continuent de déborder

Dans certains hôpitaux, la situation s'est détériorée depuis lundi

MARIE-FRANCE LÉGER

Les urgences montréalaises, et des environs, continuaient à déborder hier et, dans certains cas, la situation s'est détériorée depuis lundi.

Parmi les urgences les plus problématiques, seules celles de Maisonneuve-Rosemont semblent perdre du terrain. On dénombrait hier 55 patients sur civière pour une capacité de 34 lits. Lundi, 38 patients étaient couchés aux urgences.

Au CHUM et au Lakeshore on prend du mieux, tandis qu'au Sacré-Coeur la situation est stable. Étrangement, depuis lundi, la situation s'est détériorée un peu au Royal Victoria, à l'hôpital Jean-Talon, et à l'hôpital général de Montréal, des établissements dont les urgences ne sont pas engorgées habituellement.

Dans la région de Montréal, 400 malades en perte d'autonomie occupent des lits de courte durée,

plus que la population d'un hôpital. L'impact est évidemment énorme sur les urgences. La régie régionale de Montréal-Centre veut justement miser sur le renforcement des soins donnés aux malades en perte d'autonomie dans les centres d'hébergement.

« On a plus de 13 000 places d'hébergement actuellement. Pour 900 places existantes, nous allons alourdir les soins qui sont donnés », a expliqué hier Marcel Villeneuve, directeur de la régie.

Les trois hôpitaux du CHUM continuent à faire leurs devoirs, et respectent grosso modo leurs quotas. L'amélioration est spectaculaire à Notre-Dame, où l'on comptait hier 33 patients sur civière sur une capacité de 30 places. C'est la moitié moins que la semaine dernière. On a reporté hier encore cinq chirurgies pour maintenir la bonne performance des urgences. Chiffre intéressant, on remarque qu'en janvier, on a recensé 3 181 inscriptions aux urgences contre 3 542 à la même période l'an dernier.

Gilles Lanteigne, directeur du

Centre hospitalier du Lakeshore commence à souffler après une période critique de plusieurs semaines. Hier, 37 patients étaient couchés sur civière, sur une capacité de 28 lits, alors qu'ils étaient 43 mardi et 52 lundi.

« On a réussi à placer 15 malades en centre d'hébergement. C'est beaucoup. Ça va déjà mieux », a-t-il dit. Quant aux chirurgies, pas question de continuer à en annuler. « On en a déjà annulé entre 150 et 200 au mois de janvier pendant le verglas alors il faut les faire », de poursuivre M. Lanteigne.

Sur la Rive-Sud, Charles-LeMoyne perd du terrain depuis quelques jours. Bien fier de son équipe de crise pendant la tempête de pluie verglaçante, voilà que l'hôpital voit les patients affluer en masse, surtout depuis le début de la semaine. Victime de son succès ? « Seulement dans la nuit de mardi à mercredi, on a reçu 25 patients pour toutes sortes de pathologies, mais surtout des maladies respiratoires », explique Jean Lafontaine, porte-parole de l'établissement.

Situation des urgences le 11 février

	Capacité de l'urgence (civières)	Patients alités à l'urgence (hier)	Patients alités à l'urgence (depuis 48 heures)
Montréal			
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	34	55	1
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal	35	46	0
Hôpital général Jolif	23	28	0
Hôpital général de Montréal	17	35	3
Hôpital Royal Victoria	13	22	1
Hôpital général du Lakeshore	28	37	8
CHUM	23	27	0
Campus St-Luc	30	33	0
Campus Notre-Dame	18	17	0
Campus Hôtel-Dieu			
Centre hospitalier Angrignon			
- Pavillon Lasalle	10	14	2
- Pavillon Verdun	17	40	0
Centre hospitalier Fleury	13	33	8
Institut de cardiologie de Montréal	12	25	0
Hôpital Jean-Talon	21	32	0
Centre hospitalier de Lachine	6	10	0
Hôpital Santa Cabrini	20	38	0
Centre hospitalier de St. Mary	12	33	2
Mord			
Cité de la santé de Laval	35	74	7
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme	18	39	3
Centre hospitalier régional de Lanaudière	18	32	0
Centre hospitalier Le Gardeur	20	38	4
Sud			
Centre hospitalier Pierre-Boucher	23	42	0
Hôpital Charles-LeMoyne	32	51	6
Centre hospitalier Anna-Laberge	17	16	0
Hôpital du Haut-Richelieu	21	37	2

Infographie LaPresse

Rochon devra délier les cordons de sa bourse, dit Lavoie-Roux

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour régler l'épineuse question des urgences qui débordent, le ministre de la Santé, Jean Rochon, n'a pas le choix, à court terme, de concéder des fonds supplémentaires aux hôpitaux pris à la gorge, croit Thérèse Lavoie-Roux, qui a occupé les fonctions de ministre de la Santé pendant plus de trois ans, entre 1985 et 1989.

Mme Lavoie-Roux, actuellement sénatrice, a jugé bon de sortir hier de la réserve qu'elle observait depuis son départ de la politique québécoise pour amener le ministre Rochon à prendre en considération les arguments des directeurs d'hôpitaux, qui militent pour de nouvelles ressources. « À un moment donné, il faut que les gens comprennent. Le problème ne se réglera pas tout seul », lance-t-elle.

Sans contester l'ensemble de l'action du ministre Rochon, Mme Lavoie-Roux juge que les compressions budgétaires n'ont pu faire autrement que d'affecter le fonctionnement des hôpitaux. « Une



La sénatrice et ex-ministre de la Santé, Thérèse Lavoie-Roux.

chose est certaine, il y a un manque de ressources », tranche-t-elle. Le ministre Rochon, tout à l'atteinte de l'objectif du déficit zéro, a perdu

de vue la situation des malades, ajoute-t-elle. « J'ai l'impression que M. Rochon obéit aux consignes dictées par le déficit zéro. Il a de la misère à se tenir debout devant le Conseil du Trésor. »

Quant aux gestionnaires d'hôpitaux, à qui le ministre Rochon lance la balle depuis le début de la crise, « on ne peut les accuser de mauvaise foi. Le problème n'est pas strictement au niveau de la gestion », croit Mme Lavoie-Roux.

La situation actuelle lui rappelle d'ailleurs l'arrivée au pouvoir des libéraux, en 1985. « Le Parti québécois nous avait laissés avec une situation inconcevable dans les urgences et un déficit de 240 millions dans les hôpitaux. Le ministre qui prendra la relève de Jean Rochon se retrouvera à peu près dans la même situation », constate-t-elle.

Mais il reste que, de gouvernement en gouvernement, la gestion des urgences a toujours posé un problème, reconnaît-elle. « Cela a toujours été un casse-tête. C'est une question extrêmement complexe, mais nous avons passablement solutionné le problème à l'époque », affirme-t-elle.

Les «samedis du maire» critiqués

Pierre Bourque a-t-il le droit d'utiliser, lors des «samedis du maire», assemblées hautement partisanes, les tableaux qui avaient servi lors de la présentation du budget et les dessins effectués pour la présentation de projets municipaux ?

Le conseiller indépendant de Jean-Ri-

vard, Daniel Boucher, affirme que cette utilisation par le maire et son parti, Vision Montréal, constitue une violation du code de déontologie des élus, qui interdit l'usage des biens de la Ville à des fins autres que celles auxquelles elles sont destinées.

Chez Birks,
les deux font la paire.

Une nouveauté de notre studio de design !
Des diamants pavé Birks, taille brillant, rehaussent un motif de coeurs jumelés en or 18 carats blanc et jaune.
Boucle d'oreilles assorties, à partir de 180 \$.
Bague, 495 \$. Collier \$795.

Bonne Saint-Valentin !

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

ENVOYEZ PROMENER VOS FACTURES!



Payez-les par la poste.

Il n'y a en effet rien de plus facile ni de plus rapide
que de poster vos factures.

Venez chercher vos timbres au comptoir postal près de chez vous ou commandez-les par
téléphone et recevez-les à domicile en appelant le 1 800 565-4362



Rive-Sud / Montérégie

Les BPC de St-Basile brûlés en Alberta et ailleurs

MARTHA GAGNON

Après des années d'incertitude, la population de Saint-Basile-le-Grand se réjouit de la décision du gouvernement d'acheminer en Alberta et dans d'autres lieux d'élimination les matières contaminées aux BPC qui sont entreposées dans la municipalité depuis 20 ans.

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a annoncé hier que le projet de brûler les BPC sur le territoire de la municipalité a été abandonné. Il n'est donc plus question qu'un incinérateur soit installé à Saint-Basile, ce qui préoccupait au plus haut point le comité de vigilance des citoyens.

« C'est une sage décision, selon Yves Lessard, porte-parole du comité. Le gouvernement a tenu compte de nos inquiétudes. »

Le maire Bernard Gagnon est lui aussi satisfait et soulagé. « En novembre, nous avions avisé le ministre que l'incinérateur de la firme Cintec n'offrait pas toutes les garanties de sécurité. En raison des matières argileuses susceptibles de créer des bris, nous avions exigé des démonstrations scientifiques et techniques. »

M. Gagnon est heureux de constater que la « population n'aura pas à vivre l'angoisse d'avoir un incinérateur de produits toxiques à proximité des résidences durant plus d'un an. »

Depuis l'incendie de l'entrepôt des BPC en 88, un événement marquant dans le domaine de l'environnement au Québec, la population de Saint-Basile-le-Grand est demeurée prudente. À cette épo-

que, plus de 1000 résidences et 4000 personnes avaient été évacuées durant 16 jours.

La totalité des matières contaminées dont le MEF a la garde, plus de 19 000 tonnes métriques actuellement entreposées à Saint-Basile, Shawinigan-Sud, Saint-Lazare et Pointe-aux-Trembles, seront acheminées d'ici la fin de l'automne dans différents lieux de traitement et d'élimination, dont Swan Hills en Alberta et Recyclage Larouche au Lac-Saint-Jean. Les autres endroits ne sont pas connus pour l'instant.

Selon le ministre, les opérations débuteront au plus tard le 30 avril et coûteront près de 40 millions. Elles devraient aussi permettre de réduire les délais de réalisation de dix mois.

Ces matières contaminées comprennent des appareils électriques, des sols, du béton et divers solides.

Quant au maire Gagnon, il précise que le comité de vigilance restera en place, malgré tout, pour surveiller l'enlèvement et le démantèlement des matières contaminées.

« Il y a des protocoles à suivre pour éviter des négligences ou erreurs dans la manipulation, dit-il. Par la suite, il faudra décontaminer les lieux d'entreposage pour qu'ils puissent à nouveau servir aux activités agricoles. »

Le ministère, lui, assure qu'il a l'intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec les comités de vigilance de Saint-Basile et de Shawinigan-Sud.

Le maire Gagnon aimerait bien, aussi, régler une autre question

avec le gouvernement, celle des frais de 1,4 million occasionnés par l'incendie de l'entrepôt de BPC en 88. « Le gouvernement refuse toujours de payer et le dossier est devant la cour, dit-il. Sur des dépenses globales de deux millions, il a consenti seulement à rembourser 700 000 \$. Pourtant, lors de l'incendie, on nous disait que tous les frais seraient remboursés. Espérons que ça ne sera pas la même chose avec le verglas. »

Par ailleurs, le ministre Bégin affirme que la solution d'élimination retenue aujourd'hui n'était pas applicable en 92 au moment de l'adoption du plan d'élimination des BPC, puisque le centre de traitement en Alberta ne pouvait recevoir des matières provenant des autres provinces, ce qui n'est plus le cas.

Viol : Charles-LeMoyne révisé sa position

MARTHA GAGNON

Devant les protestations, la direction de l'hôpital Charles-LeMoyne a annoncé hier soir qu'elle prendrait des mesures immédiates pour fournir en tout temps les services médico-légaux aux victimes d'agression sexuelle.

La direction affirme que le cas récent d'une jeune femme qui s'est vu refuser aux urgences l'accès à des tels services la nuit a mis en évidence des « faiblesses qu'il faut rapidement corriger ». Elle ajoute que des rencontres sont prévues entre les intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'externe, pour que des « mesures temporaires et éventuellement permanentes soient mises en place ».

La veille, le directeur des services professionnels, le Dr Marcel Boucher, avait déclaré qu'il était difficile et presque impossible d'offrir un service d'expertises médico-légales aux urgences la nuit en raison de l'achalandage et du manque de ressources médicales. Ces examens et prélèvements peuvent durer plus d'une heure. Le médecin doit remplir ce qu'on appelle une « trousse médico-légale » dont les éléments serviront de preuve en cour.

Il semble que les critiques des centres d'aide aux victimes et l'in-

quiétude manifestée par le ministre de la Santé aient rapidement provoqué un changement d'attitude à Charles-LeMoyne. Le ministre Jean Rochon a déclaré qu'il était « inacceptable » de refuser d'effectuer des examens médico-légaux à une victime d'agression sexuelle même en pleine nuit.

Agressée durant la nuit de vendredi, la jeune femme, accompagnée de policiers, avait dû être conduite à l'Hôtel-Dieu après avoir été refusée à Charles-LeMoyne qui ne pouvait effectuer les examens rapidement. Une attitude qui a étonné l'un des policiers de Greenfield Park qui a publiquement dénoncé la façon d'agir de l'hôpital.

La direction de l'hôpital Charles-LeMoyne ne pouvait encore hier préciser les moyens qu'elle entend prendre pour corriger la situation. De son côté, la régie de la santé et des services sociaux de la Montérégie a, elle aussi, assuré qu'elle analyserait différentes solutions pour fournir un meilleur service aux victimes. Par ailleurs, l'hôpital Pierre-Boucher se dit prêt à jouer un plus grand rôle dans ce domaine.

À Montréal, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général, ainsi que le CLSC Métro, fournissent un service d'urgence aux victimes d'agressions sexuelles.

MARC THIBODEAU

Le maire de Granby, Michel Duchesneau, estime que la Croix-Rouge gaspille de l'argent en mettant sur pied un programme d'aide aux sinistrés qui réintègrent leur domicile à la suite de la crise du verglas.

« Je trouve tout cela grotesque, dit-il. C'est fini le retour au domicile, c'est dépassé. »

La municipalité de Granby s'est déjà assurée que les personnes vulnérables qui retournaient à leur domicile recevaient l'aide requise, indique M. Duchesneau, qui s'offusque également de constater que le personnel de la Croix-Rouge a pris l'initiative de distribuer des « bons » alimentaires.

« Nous avons déjà un organisme, Moisson Granby, dont la compétence est reconnue, qui vient en aide aux personnes dans le besoin. L'intervention de la Croix-Rouge crée un doublement », déclare le maire.

Moisson Granby a décidé de fermer ses portes cette semaine afin d'éviter ce « gaspillage », note M. Duchesneau, qui préférerait voir la Croix-Rouge verser directement une aide financière à l'organisme régional plutôt que « de lui passer sur la tête ».

Le maire se demande d'ailleurs

où est passé l'argent promis par la Croix-Rouge pour « régénérer » les stocks des banques alimentaires qui ont vu leurs réserves fondre durant la tempête. « On n'a pas vu un cent encore », dit-il.

Le porte-parole de la division québécoise de la Croix-Rouge, Laurent Eyquem, estime que les critiques de M. Duchesneau ne sont pas fondées.

D'abord, dit-il, le programme d'aide aux sinistrés qui réintègrent leur domicile n'est en rien inutile puisqu'il répondait à une demande spécifiquement formulée par les municipalités. « Et il n'arrivait pas trop tard, dit-il, puisque nous étions prêts à procéder trois jours seulement après avoir été informés du besoin. »

Les quelque 150 personnes engagées à cette fin exercent une « aide humanitaire » ponctuelle auprès des personnes les plus vulnérables, par exemple en leur prêtant main-forte pour le nettoyage de leur résidence ou l'achat des premières denrées.

« Les personnes que nous servons, qui sont référées par les CLSC et les municipalités, ne représentent qu'une part infime de la clientèle habituelle des banques alimentaires », indique M. Eyquem.

La régie régionale de la Montérégie, qui travaille en collaboration avec la Croix-Rouge dans ce dossier, estime également qu'il s'agit d'un besoin essentiel. Là encore, on souligne que ce sont les municipalités qui en ont fait la demande.

Le porte-parole de la Croix-Rouge précise par ailleurs que son organisme a déjà distribué aux banques alimentaires une partie des neuf millions de dollars recueillis dans son fonds d'aide par l'entremise de Moisson Montréal, qui a centralisé les achats et redistribué des vivres d'une valeur de près de 1,1 million de dollars durant la crise.

Des discussions sont en cours à l'heure actuelle avec la Fédération des moissons du Québec, précise M. Eyquem, afin de financer le coût du renflouement des banques alimentaires régionales, ce qui pourrait coûter un autre million.

Le président de la Fédération, Gilles Duquette, estime que les pourparlers progressent « très bien » et pourraient se conclure dans les prochains jours. Il est d'avis que l'approche d'aide retenue par la Croix-Rouge est « acceptable » même si, reconnaît-il, elle a froissé certains des membres de son organisation.

Les « profiteurs » du verglas sous la loupe

ISABELLE HACHEY

Les commerçants qui ont abusé de la situation pendant la crise du verglas en Montérégie pourraient bientôt avoir du mal à dormir sur leurs deux oreilles.

La Sécurité civile mettra sur pied, dans quelques jours, un comité technique qui épluchera, une à une, les factures des individus et des compagnies qui ont loué des génératrices aux municipalités sinistrées.

« On est en train de regarder la problématique des fournisseurs qui ont pesé fort sur le crayon. Chaque cas sera analysé », dit Sylvain Tremblay, qui a coordonné l'opération génératrices à la Sécurité civile.

« On ne paiera pas n'importe quoi à n'importe quel prix », assure M. Tremblay, qui a affirmé avoir reçu le mandat de travailler « d'urgence » sur ce problème. Le fonctionnaire se dit incapable de se prononcer sur l'ampleur des abus, mais ajoute avoir reçu, déjà, quelques plaintes de gens qui estiment avoir été floués par des profiteurs.

La Sécurité civile a déniché 463 génératrices, chez des commerçants privés dans 80 % des cas, pour alimenter en électricité 1190 bâtiments offrant des services essentiels à la population pendant la crise. Ce sont les municipalités qui paient les factures, mais elles seront remboursées à 100 % par Québec.

Selon M. Tremblay, le Conseil du Trésor établit actuellement des barèmes sur lesquels le comité se basera pour évaluer la pertinence de certaines factures. Le gouvernement pourrait imposer des sanctions aux abuseurs, avance-t-il. « Est-ce que le gouvernement va être plus interventionniste et refuser de payer plus qu'un certain montant ? Moi, je suis en faveur de ne pas payer n'importe quoi. »

Le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Agriculture, qui ont loué des génératrices pour alimenter des commerces et des fermes, ont vécu des situations semblables et se penchent aussi sur le problème, ajoute M. Tremblay.

Des exemples ? À Lacolle, la mairesse Jeannette Jubinville rapporte qu'un individu chargeait 75 \$ de l'heure pour louer sa génératrice, installée dans une épicerie. Il a ensuite abaissé son prix de location à 25 \$ l'heure, et la note s'est élevée à 12 000 \$ pour 18 jours.

Le Centre de santé de Rigaud, la seule clinique médicale ouverte dans la municipalité pendant la panne, a reçu une facture de 7041,44 \$ — 8099,42 \$ avec les taxes — pour la location d'une génératrice... pour deux jours seulement. Même si c'est Québec qui paiera, la propriétaire du centre, le Dr Monique Rozon, estime qu'il s'agit d'une déplorable exagération. « On coupe dans la santé de façon effarante et on va payer des factures comme ça ? »

La location de la génératrice coûtait 700 \$ pour deux jours, mais la compagnie, Service planifié Dunor, y a ajouté les 16 heures de travail de deux plombiers à temps double (2976 \$), les huit heures d'un opérateur (491,40 \$), les quatre heures de travail d'un superviseur (216 \$), la facture des électriciens (1621 \$), des frais de déplacements (118,80 \$), des communications cellulaires et interurbains (22 \$), trois repas (45 \$) et un pompage diesel (45 \$).

La compagnie a aussi vendu un transformateur de 865 \$ au centre de santé de Mme Rozon, qui n'en a jamais revu la couleur après la crise.



Une affaire de cœur à vivre chez Tiffany.
Proposée en or à dix-huit carats ou en argent fin,
la gamme chérie comprend aussi
le bracelet, la bague et le collier assortis.
De 95 \$ à 3150 \$.

LA BOUTIQUE TIFFANY CHEZ
HOLT RENFREW

Rue Sherbrooke, angle de la Montagne • (514) 842-5111

Vous trouverez un parc de stationnement intérieur, avec service voiries, à l'arrière de notre magasin.

Rive-Sud/Montréal

Programme de 100 millions pour les PME frappées par le verglas

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Moins de 24 heures après que le fédéral a menacé d'aider seulement les entreprises de la Montérégie, le gouvernement Bouchard a annoncé hier un programme de 100 millions pour compenser les dommages subis par ces PME durant la crise du verglas.

À l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres hier, le titulaire des Finances, Bernard Landry, a précisé que d'ici une semaine, les 22 centres d'urgence pour entreprises pourraient recevoir les premières demandes. Les premiers chèques pourraient être émis deux semaines plus tard.

Le programme a deux volets. D'abord, on paiera pour la location des génératrices et les frais connexes entre le 12 janvier et le rebranchement de l'usine ou du commerce. Ces remboursements doivent faire l'objet d'une réclamation avant le 30 avril. D'autre part, jusqu'au 30 juin, les entreprises pourront demander des compensations pour les bris causés aux immeubles et aux équipements, les pertes d'inventaires provoquées par la crise du verglas. Les coûts du déglacage et de surveillance sont aussi couverts.

Pour Bernard Landry, Québec et Ottawa poursuivront pendant ce temps leurs négociations sur le partage des coûts. Québec réclame qu'Ottawa acquitte 90 % de la facture,

conformément aux précédents du programme fédéral d'aide en cas de sinistre. Ottawa souhaite la partager moitié-moitié. « On croit que le gouvernement du Canada devrait assumer une grande partie de la facture », a lancé M. Landry. Mais il n'est pas question selon lui de payer pour les pertes de revenus des entreprises durant la crise; 20 % de l'économie du Québec s'est arrêtée pendant trois semaines, la facture serait astronomique, résume M. Landry. Les modalités du programme seront disponibles dans les centres d'urgence entreprise des régions.

Une entreprise est un commerce ou une usine de moins de 100 employés. On prévoit aussi des remboursements pour les travailleurs autonomes. Rien de ce qui est « assurable » ne sera couvert toutefois et tout ne sera pas remboursé à 100 %.

« Il ne faut pas que nos désaccords avec le fédéral sur le partage des coûts paralysent les sinistrés », a dit de son côté le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard.

« Il y avait urgence, il fallait aller de l'avant et mettre en place des programmes de soutien aux entreprises », note M. Brassard, promettant pour la semaine prochaine un nouveau programme d'aide pour la Montérégie, destiné aux agriculteurs celui-là.

Ce n'est pas assez disent les maires

MARC THIBODEAU

Le programme d'aide aux petites et moyennes entreprises touchées par la tempête de pluie verglaçante, annoncé hier par le vice-premier ministre Bernard Landry, est accueilli positivement par les élus des municipalités sinistrées, qui réclament cependant un effort financier plus important de Québec et d'Ottawa.

« C'est un bon pas en avant, mais il y a encore un grand bout à faire », a commenté hier le maire de Granby, Michel Duchesneau, en apprenant les détails du projet.

L'annonce de Québec est « très positive », dit-il, mais elle ne prend pas en considération les pertes de revenus encourues par les entreprises en raison du verglas.

M. Landry a indiqué hier que le gouvernement provincial ne pouvait se permettre de rembourser les revenus perdus en raison de leur importance. Une affirmation qui n'émeut guère M. Duchesneau.

« Je crois que nous avons collectivement les moyens de le faire », affirme le maire, qui mise notamment sur une aide plus importante du gouvernement fédéral à ce niveau.

Le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, My-

rosław Smereka, déclare pour sa part qu'il s'agit d'un « pas dans la bonne direction ». « On commence à se rapprocher du plan qui avait été mis en place au Manitoba à la suite des inondations », dit-il.

Le maire s'inquiète cependant du différend opposant Québec et Ottawa quant au financement du programme annoncé.

« Si le gouvernement provincial n'est disposé qu'à payer 10 % de la facture et que le gouvernement fédéral refuse d'assumer la balance, il n'y a pas de programme », dit-il.

Entente ou pas, M. Smereka pense, à l'instar de M. Duchesneau, que les deux ordres gouvernementaux devront trouver une façon de rembourser aux entreprises, du moins en partie, les revenus perdus en raison de la tempête.

Finalement, le maire de Saint-Hyacinthe, Claude Bernier, qui a été nommé hier à la commission Nicolet sur le verglas, estime qu'il s'agit d'une annonce « très positive » pour les entreprises et plus particulièrement les commerces, souvent confrontés à d'importantes pertes d'inventaire.

Il a dit vouloir étudier plus à fond le projet avant de préciser s'il s'agit d'un effort suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins.

EXPONAUTIQUE
INTERNATIONALE DE MONTRÉAL10^e salon

Stade olympique
7 au 15 février 1998

Semaine : 12h00 à 22h00
Samedis : 10h00 à 22h00
Dimanches : 10h00 à 18h00
La billetterie ferme 1 heure avant la fermeture du salon

COLLECTE DE SANG

Jeudi 12 février entre 14 heures et 20 heures, au Stade olympique.

Faites un don de vie et
L'EXPONAUTIQUE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL
vous remettra un laissez-passer valide jusqu'au 15 février.

PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)

Admission générale : 9,50\$ • Étudiants, Âge d'or : 7,50\$ • Enfants accompagnés (6 à 12 ans) : 3,50\$

Visitez notre site internet : www.exponautique.com
email : aqin@exponautique.com

Complétez ce coupon de participation et déposez-le dans les boîtes de tirage à l'ExpoNautique ou postez-le à la Presse, Concours ExpoNautique
La Presse Inc., C.P. 11052, succ. Centre-Ville, Montréal H3C 4T8

Nom: _____ Prénom: _____ Âge: _____
Adresse: _____ App: _____
Ville: _____ Code Postal: _____ Tél.: _____

Pour se mériter leur prix, les gagnants devront répondre correctement à la question suivante: Quel âge a le Salon?
Le tirage aura lieu le 15 février 1998 à 16h00 au Stade olympique. Les règlements de concours sont disponibles sur demande à l'ExpoNautique

TVB Industrie, Commerce, Science et Technologie Pelican CITE CKAC 730M Blélie ST-JEROME Camions Dodge CBC Radio-Canada

Pour
rénover,
j'attends au
27 février!

Cartier



Montre Santos® ronde
Mouvement automatique.
Étanche jusqu'à 30 mètres.

Concessionnaire Cartier Agréé



BIRKS
BIEN TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMOIRABLE
1240 SQUARE PHILLIPS 397-2511

Birger Christensen

GRAND SOLDE
DE FOURRURES!

Jusqu'à 60 % de réduction!
Du 12 au 15 février

Pour la dernière fois cette saison,
toutes nos créations vous sont
offertes à une fraction
de leur prix courant.

Fendissime. La veste en
mouton renversé teint
noir ou brun.
Prix courant : 4 450 \$
Solde : 2 595 \$

Birger Christensen.
Veste en lynx américain
Prix courant : 10 500 \$
Solde : 5 250 \$

Bisang. Le manteau en
écureuil doré de Russie.
Prix courant : 19 500 \$
Solde : 7 800 \$

Zuki. Le manteau court en
castor de teinte ambrée.
Prix courant : 9 850 \$
Solde : 4 925 \$

Louis Féraud. Le manteau en
vison demi-sang ou d'élevage.
Prix courant : 12 500 \$
Solde : 5 250 \$

Mary McFadden. La veste en
vison d'élevage foncé ou acajou.
Prix courant : 7 995 \$
Solde : 3 995 \$

*Aucune correction de prix sur achats antérieurs.



BIRGER CHRISTENSEN
chez
HOLT RENFREW

Centre Rockland

514.738.3500

PLACEZ VOTRE TÊTE DANS CET ÉTAU...

Aïe !

La quête
de fonds
d'investisse-
ment peut être
pénible, n'est-ce
pas ? Les tableaux.

Les graphiques. Les stratégies.

Le blabla. Un parcours à
mi-chemin entre la douleur
et le découragement.

Mais il n'est pas nécessaire
de vous soumettre à un tel
traitement pour investir
intelligemment. La preuve :
« Fonds sur mesure^{MD} ». C'est
notre Service de stratégies
d'investissement et c'est
l'exemple parfait de notre façon
d'agir... sans douleur.

L'équipe « Fonds sur mesure »
vous fait bénéficier d'une stratégie
financière couronnée d'un prix
Nobel. Rien de moins. Elle vous
constitue un portefeuille « Fonds
sur mesure » et s'en occupe
pour vous à long terme.

Ce portefeuille correspond
à votre profil d'investisseur
et est rééquilibré tous les six mois,
afin de s'assurer qu'il réponde
toujours à vos objectifs.

Avec « Fonds sur mesure »,
vous n'êtes pas à la remorque
d'un ou deux titres très
populaires aujourd'hui, mais
qui traîneront de la patte demain.
Votre portefeuille sera composé
de trois types d'actif :

liquidités, revenu fixe et actions.

Vous bénéficierez ainsi des
meilleures occasions en réduisant
les risques au maximum.

Et vous savez quoi ? Des études
ont démontré que plus de 80 %
du rendement des investisseurs
repose sur l'allocation de l'actif.

C'est tout dire !

On pourrait s'étendre
longuement sur la
stratégie éprouvée
« Fonds sur mesure »,
mais cela risquerait
d'être aussi divertis-
sant qu'un graphique
tridimensionnel.

Alors, si l'idée d'investir en
toute simplicité et sans douleur
vous sourit, n'hésitez pas :
confiez vos placements
à l'équipe « Fonds sur mesure ».
Il vous suffit de passer à une
succursale de la Banque
de Montréal, de composer
le 1 888 636-6376 ou de visiter
notre site au www.bmo.com/fondsm
et de remplir un bref
questionnaire.

C'est aussi simple que ça.



Pas plus compliqué que ça^{MC}